



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Services publics**  
**Rendez-vous**  
**à Firmi**

**Étudiants**  
**Érasmus**  
**à 20 ans**



**Dossier**  
**Recherche active**

*“Si c’est bien  
pour nous, c’est bien  
pour vous.”*

**Des contrats d’assurance adaptés  
pour vous, vos proches, votre maison,  
votre voiture...**

**Des services et des garanties  
spécifiques pour vous protéger  
dans votre travail.**

**Des tarifs vraiment ajustés.**

UN SEUL NUMÉRO :  
GMF AU 0820 809 809 (0,12 € TTC/min)  
ou tapez [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)



**L’ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS**

Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
3,5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 90 30  
Fax : 01 48 01 02 52  
Internet :  
http://www.fsu.fr  
Mél :

fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Jean-Michel Drevon,  
Françoise Dumont,  
Bruno Kozole,  
Élizabeth Labaye,  
Éliane Lancette,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03

GMF p. 2  
GCU p. 16  
CASDEN p. 31  
MAIF p. 32

Joint à ce numéro,  
l'encart France  
abonnement à tous  
les adhérents.

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

Rencontre avec les candidats

5

La gratuité dans les cantines  
scolaires

6

### publiques

Fonction publique :  
représentativité déniée

8

### éducatives

L'INRP menacée?

12

### C'est demain

Erasmus fête ses 20 ans

24

### rencontre

Jean-Pascal Hattu

30

## DOSSIER

### Recherche active

Chacun s'accorde à placer  
la recherche parmi les  
priorités nationales. Mais  
les discussions sur les  
moyens et les méthodes  
font vite apparaître les  
différences.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

### Les arts numériques

Les artistes numériques. Leur travail reste relativement  
méconnu mais grouille d'innovations technologiques  
et artistiques, invente de  
nouveaux rapports à  
l'art.



© LISA PEQUERIN/NAJA

## édito

### L'éducation ? Un service public



Gérard Aschieri

**S**i aujourd'hui les questions de l'école et de ses personnels semblent faire l'objet de toutes les attentions dans le débat présidentiel (avec cependant une faiblesse insigne sur l'Université), il n'en va pas de même pour les services publics.

Ou plutôt on en traite généralement d'abord à partir de l'entrée très classique de la réduction des dépenses et de la « réforme de l'État » en esquivant la question centrale de leurs missions et de la réponse aux besoins de notre société.

Et pourtant les services publics sont indispensables pour rendre effective l'égalité d'accès aux droits ; ils sont des éléments essentiels de la solidarité et du lien social.

Et les questions d'éducation ne peuvent elles-mêmes trouver de vraie réponse si on ne situe pas l'éducation et la formation dans une logique de service public et si les autres services publics périssent ou sont pris dans une logique de privatisation.

C'est une des raisons pour lesquelles la FSU soutient la pétition de la CES sur les services publics et qu'elle a choisi d'être présente à Firmi comme à Paris dans les initiatives unitaires de défense des services publics.

## Hommage à Lucie Aubrac



« Résister, c'est créer »  
C'est avec ces mots que Lucie et Raymond Aubrac concluaient leur préface dans l'ouvrage

« L'Autre campagne, 80 propositions à débattre d'urgence », publié en janvier 2007 et regroupant notamment des textes de Susan George, d'Etienne Balibar ou d'associations comme Droit au Logement (DAL). Avec sa mort disparaît non seulement une figure de la résistance qui a beaucoup fait pour faire connaître cette période aux élèves et aux jeunes mais aussi une militante qui n'a jamais démenti son engagement pour la défense de la Paix et des droits de l'Homme. Enseignante elle-même, elle faisait partie de ces militants que la FSU est fière d'avoir côtoyés dans de multiples combats, comme ce fut encore le cas dans la lutte pour la défense des enfants sans papier.

> CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

# Un avis du Conseil Économique et social

Le CES a adopté en janvier dernier un avis, intitulé « Croissance potentielle et développement » présenté par Pierre Duharcourt, représentant de la FSU. L'avis constate un « décrochage » économique de la France et de l'Europe par rapport aux États-Unis, puis examine les conditions d'une amélioration de leur potentiel de développement, sans pour autant prendre comme référence un « modèle anglo-saxon » particulièrement inégalitaire et insoucieux de l'environnement.

Il propose de promouvoir un autre type de développement solidaire et durable, et permettant d'augmenter le taux d'emploi notamment des jeunes et des seniors (55-60 ans). La construction d'un cercle vertueux, conjugué à un progrès de productivité et création d'emplois, suppose d'investir massivement dans le savoir et d'améliorer à la fois la qualification des personnes et



Augmenter le taux d'emploi notamment des jeunes et des seniors.

celle des emplois. La question est posée d'attribuer une allocation aux jeunes validant un projet validé d'insertion-formation. Il convient d'articuler de façon nouvelle travail, formation et salaire, de façon à garantir la sécurisation des parcours professionnels. Une

meilleure orientation des financements doit favoriser les investissements porteurs de croissance et d'emplois. Une véritable coordination des politiques européennes doit associer plus étroitement le Parlement européen et les partenaires sociaux.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

## Le théâtre, ça s'enseigne

Ils sont peut-être deux cents en France, aujourd'hui, à enseigner cette discipline apparue, ou plutôt reconnue vers la fin des années 80. Si vous demandez à Thierry Morand comment il est devenu prof de théâtre, il vous répondra, en étant « un spectateur de théâtre passionné. Longtemps ! » Au point de franchir le pas, de monter lui-même sur les planches. Cours de comédie. Puis DEA d'étude du théâtre européen. « J'étais prof de lettres et savais qu'il existait des postes à complément de service. » Il saisit l'occasion, passe devant la commission ad hoc, est retenu. Et voilà. En fait, le choix c'était le théâtre (la scène) ou l'enseignement. Et il n'avait « pas envie de renoncer à l'enseignement ». Enseigner le théâtre a dû être le compromis irréfutable. Une soixantaine d'élèves de seconde, première et terminale « L théâtre » qu'il retrouve cinq heures par semaine : 2 heures de théorie, 3 de pratique avec un comédien partenariat obligatoire et nécessaire. Coefficient 6 au Bac. 3 œuvres au programme. De Mari-



Thierry morand

Professeur de théâtre au lycée Jeanne-d'Arc à Rouen

aux à Edouard Bond. Et c'est aussi un abonnement aux salles de théâtre de la Région, quelques escapades en autocar vers les scènes parisiennes. Les élèves justement : quelques-uns sont devenus comédiens, ou travaillent dans le milieu théâtral, mais ce n'est pas le but. « Dire le contraire serait d'une grande malhonnêteté intellectuelle. Nous ne formons pas des comédiens ! Est-ce qu'on demande à tous ceux qui apprennent l'anglais au lycée de devenir traducteurs ? » Le théâtre est par ailleurs un formidable moteur de réussite. Les élèves y acquièrent une ouverture sur le monde qui rime aussi avec un mot tabou : le plaisir. Dans les sections où il fait partie de l'enseignement facultatif ou obligatoire, les taux de réussite au Bac sont supérieurs à la moyenne. Et Thierry Morand ne voudrait pas que le moteur s'éteigne car, si rien de tel n'est programmé, le sort réservé aujourd'hui aux enseignements artistiques n'est pas pour le rassurer.

Bruno Kozole

&gt; PRÉSIDENTIELLE

# Rencontre avec les candidats

Lors de son Congrès à Marseille, la FSU a adopté un « appel » résumant ses principales propositions et revendications. Il a été adressé, avec demande de rencontre, aux candidats sauf ceux de l'extrême droite. S. Royal, F. Bayrou, N. Sarkozy, O. Besancenot, M.-G. Buffet ont déjà rencontré la FSU et J. Bové, D. Voynet sont programmés. La FSU a défendu ses revendications et sa conception des services publics. Si tous nos interlocuteurs ont affirmé leur attachement aux services publics et à la fonction publique, il est vite apparu que la plupart des propos qui nous étaient tenus étaient surdéterminés par l'idée a priori de réduire les dépenses et de faire des « gains de productivité » et nous n'avons eu que peu de réponses vraiment claires sur l'emploi public, la précarité et les rémunérations. Sur la représentativité pratiquement tous nos interlocuteurs ont confirmé leur accord avec l'idée de la fonder sur le vote des salariés et donc de modifier les règles en vigueur mais sans beaucoup de précision sur le calendrier et les délais, la plupart renvoyant à des négociations là-dessus. Si l'actualité a obligé les candidats à s'exprimer sur les questions d'éducation, on peut cependant difficilement trouver un véritable projet d'ensemble répondant aux exigences d'aujourd'hui. Rompre avec la politique actuelle et se donner l'objectif de permettre à tous les



jeunes d'accéder à une qualification, notamment en augmentant le pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur, réduire les inégalités et lutter contre l'exclusion scolaire, sociale et souvent géographique d'une partie des jeunes a évidemment un coût mais c'est un investissement pour l'avenir. Les moyens en sont une condition nécessaire mais pas suffisante. Il faut définir des priorités, améliorer la formation des personnels en lien avec la recherche, faire évoluer les pratiques, aller vers plus de travail collectif sans oublier les contenus d'enseignement qui doivent répondre aux besoins de notre société et en même temps contribuer mieux à la réussite de tous les jeunes. Au-delà du débat électoral la FSU continue à avancer ses propositions pour une autre politique économique et sociale.

ÉLIANNE LANCETTE

## La crise d'Airbus

Qui a été consulté sur la vente de l'entreprise publique aérospatiale au groupe privé Matra, propriété de Lagardère en 1999? Qui l'a été lors de la construction EADS par fusion de Lagardère et de Daimler Chrysler? L'État français détient toujours 15 % du capital mais sans droit de gestion. Airbus filiale à 100 % d'EADS licencie 10 000 salariés pour se « réorganiser ». Le marché, l'Europe de la concurrence viennent encore une fois de faire la preuve de leur « efficacité ». Les citoyens payeront, les actionnaires encaisseront!

Au-delà du gâchis humain et financier, c'est toute la question d'une politique industrielle, française et européenne, par la coopération plutôt que la compétition, qui est posée. Airbus connaît une crise sérieuse. Celle-ci a deux origines: la gestion catastrophique de l'équipe Forgeard, imposée par Chirac, et le manque de vigilance et d'implication des actionnaires, tant publics que privés, depuis plusieurs années. L'impéritie du groupe Lagardère, à qui a été confiée, de fait, la direction de la société, est particulièrement soulignée. Les difficultés de l'A380 illustrent ces problèmes: retards liés au manque de coordination des équipes, mévente liée à une mauvaise analyse du marché. Pourtant, Airbus a vendu plus d'avions et a engrangé plus de commandes que Boeing en 2006. Cette entreprise est un grand succès de l'Europe et de l'intervention publique. Aussi est-il particulièrement destructeur de réagir à cette crise en réduisant la main-d'œuvre hautement qualifiée qui est le point fort d'Airbus pour délocaliser la sous-traitance.

## « Laissez les grandir ici ! »



À titre individuel ou au sein d'associations, des cinéastes se sont engagés avec RESF en parrainant et en protégeant des familles en difficulté et en danger.

La décision de faire un film collectif s'est vite imposée à eux. Pour réaliser ce film, ils se sont adressés au Réseau Éducation Sans Frontière et à des enseignants, qui leur ont présenté certains de leurs élèves, qu'on appelle

« sans-papiers ». Avec l'accord de leurs parents, ils ont travaillé avec eux en ateliers d'écriture. De ces échanges est né un texte « laissez les grandir ici », de ce texte est né un film. LEUR film. Une forme simple qui porte leur parole et leur histoire.

Ce film est projeté dans les salles de cinéma depuis le mercredi 7 mars 2007 (salles d'Art et Essais, réseau MK2...), des DVD peuvent être commandés en ligne (<http://www.educationsansfrontieres.org/>) pour la somme de 6 euros. Le texte du film est support d'une pétition nationale signable sur le site de resf et qui a déjà recueilli plus de 22 500 signatures.

# La gratuité des cantines

Après la gratuité annoncée dans les cantines de la communauté Drancy /Le Bourget, et le projet de loi déposé, la question des cantines gratuites pour tous est posée.

L'initiative des maires de la communauté de Drancy/Le Bourget d'instaurer la gratuité de la cantine scolaire pour tous les élèves des écoles primaires de la ville a fait mouche. Sur le plan médiatique, aucun doute. Auprès des familles de cette ville de Seine-Saint-Denis aussi. 1000 enfants supplémentaires ont pointé à la cantine

mettre cela sur le compte d'une absence d'anticipation et la grève des personnels municipaux le 29 janvier dernier a toute sa légitimité de ce point de vue.

Mais ce qui fait le plus débat c'est l'option choisie par le député maire de Drancy, qui a même déposé une proposition de Loi « pour instaurer la gratuité de la restauration scolaire pendant toute la scolarité obligatoire » en s'appuyant sur le constat que cela est « rendu nécessaire par la dégradation constante des capacités financières des jeunes ménages ».

## L'UNICEF prend position

La cantine doit-elle être gratuite? Alors que, dans de nombreuses communes, les dispositifs sociaux en privent des milliers d'élèves, comme ce peut être le cas lorsque les deux parents sont sans emploi. Il en découle des situations socialement paradoxales où les parents qui ont les revenus les plus élevés peuvent laisser leurs enfants à la cantine quand les plus fragiles économiquement s'en voient refuser l'accès.

L'Andev (association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France) note que devant l'augmentation des demandes, et par manque de moyens d'accueil et d'encadrement, nombre de villes « limitent les ins-

criptions en fonction de critères qu'elles définissent. » Pour L'Unicef, qui a salué l'initiative des maires de Drancy/Le Bourget, il y aurait en France environ 140 000 enfants privés de cantine pour des raisons de moyens. L'organisation rappelle que la cantine scolaire fait partie du droit à la santé et à la nutrition telles que définies dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Pourtant, juridiquement, le service public de restauration scolaire n'est pas considéré comme obligatoire pour les communes. La réforme de la décentralisation ayant pour conséquence le désengagement financier croissant de l'État, certaines d'entre elles n'hésitent donc pas à réduire leurs coûts y compris dans ce domaine. La proposition d'une loi en faveur de la gratuité n'est donc pas une bonne nouvelle pour tout le monde.

L'Andev par exemple, si elle partage les objectifs de la proposition de Loi, craint que la gratuité ne s'accompagne d'une augmentation des refus d'accès devant le développement de la demande qu'elle engendrerait.

## La capacité des communes

Une façon de dire que toutes les communes ne sont pas en mesure de mettre en œuvre une telle mesure pour les unes, ou ne le souhaitent pas pour d'autres. L'UNICEF, quant à elle, milite pour une loi qui garantisse le libre accès à la cantine à tous les enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Et la jurisprudence va clairement dans ce sens : plusieurs tribunaux administratifs appelés à se prononcer sur les limitations instaurées par certaines communes les ont jugées illégales (Grenoble en juin 2002, Marseille en novembre 1996).

Reste que, au-delà du débat qui s'est engagé en faveur ou contre l'initiative de Drancy, le nœud du problème réside dans l'existence et le développement d'une grande pauvreté où même 50 centimes par repas peuvent constituer une dépense insurmontable



L'Andev note que devant l'augmentation des demandes, nombre de villes limitent les inscriptions.

après l'annonce de la mesure, provoquant quelques scènes d'embouteillage dues au manque de places, de vaisselle, de personnels,... Certes on peut

## Le prix d'un repas

La loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales modifie le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires, rappelle le ministre de l'Intérieur en réponse à une question écrite en mars 2006. Désormais, «les collectivités territoriales assurent la restauration scolaire et ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire ». Ce qui signifie que les tarifs seront librement fixés par les collectivités locales en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement et des besoins exprimés par les

usagers. Ainsi, ils vont désormais de la gratuité à 5 € environ. Le coût de la matière première est en moyenne inférieur à 1,90 €. Ces tarifs peuvent aussi inclure des prestations de garde et d'animation pendant les temps de repas. Le repas lui-même représente un coût inférieur à 1,90 € en moyenne.



# scolaires

La cantine doit-elle être gratuite? Alors que, dans de nombreuses communes, les dispositifs sociaux en privent des milliers d'élèves.

© Ph. Dupont

pour les familles les plus démunies. Traiter cette question aussi devrait aller de pair avec le débat sur l'accès libre et gratuit de tous les enfants à la cantine. Cela ne doit pas occulter ce qui lui a donné autant d'acuité et d'actualité.

BRUNO KOZOLE



© MIFANAJA

## 3 questions à Jean-Michel Grenier : « très réservé »

**Quelle est la position de l'ANDEV sur la gratuité des cantines?**

Nous sommes très réservés pour plusieurs raisons. Un effet d'appel peut se créer et nous avons des craintes quant aux capacités de production des repas et d'accueil des enfants. En réaction, certaines communes risquent de limiter l'accès à la cantine, avec des conditions plus sévères. Du coup, la mesure serait perçue négativement. Par ailleurs, est-ce au contribuable de prendre en charge intégralement cette dépense, ce d'autant plus qu'aujourd'hui seuls 50 % du coût réel du repas (production, personnels, accueil, animation du temps du repas) sont facturés? Enfin, on peut craindre que des

parents se désengagent davantage de leur rôle éducatif.

**Quelle est l'alternative?**

Une grande majorité des villes a déjà une approche sociale de la tarification qui tient compte des revenus des parents. Dans un certain nombre de cas, cela va jusqu'à la gratuité. Par conséquent on peut se demander s'il y a une pertinence à généraliser une gratuité qui, de fait, bénéficie plus aux familles aux revenus les plus confortables.

**Certaines communes face à la demande établissent déjà des critères d'admission. Comment répondre aux besoins des familles? On pourrait imaginer que**



Jean-Michel Grenier, vice-président de l'ANDEV.

cela pourrait faire partie d'une politique publique contractuelle et que sur des territoires où l'on a des populations éligibles l'État puisse apporter une aide pour garantir les capacités d'accueil de tous les enfants.

> FONCTION PUBLIQUE

# Représentativité déniée

Suite à la décision du Conseil d'État de reconnaître enfin le droit de Solidaires à être représenté au CSFPE\*, le ministre de la Fonction Publique vient de recomposer cet organisme d'une façon qui ignore largement le vote des personnels. Il crée ainsi une situation qui confine à l'absurde.

Les distorsions entre résultat des élections et composition du conseil tiennent à l'attribution quasi discrétionnaire de sièges dits de « préciput » qui permettent au ministre d'octroyer arbitrairement une représentativité à certaines organisations (6 des 20 sièges de la parité syndicale sont soustraits à la représentation démocratique des personnels). Après l'avis majoritaire du Conseil Économique et Social préconisant de fonder la représentativité sur le vote des salariés, ces pratiques constituent une atteinte à la démocratie. Elles ne peuvent que contribuer à affaiblir la légitimité du dialogue social. Elles sont aggravées par le maintien des dispositions de la loi Perben de 1996. Il est temps de fonder partout dans la fonction publique la représentativité et la composition des instances sur le vote des personnels et leur droit à choisir librement leurs représentants parmi les organisations



syndicales légalement constituées. Il est temps également de mettre en place un véritable dialogue social dans la fonction publique respectueux des organisations syndicales représentant les personnels. C'est dans cette perspective que la FSU, la CGT, et Solidaires se sont adressées au ministre de la Fonction Publique pour que le CSFPE\* soit recomposé dans le strict respect de la démocratie, c'est-à-dire du vote des personnels et de la représentativité effective des organisations.

\*CSFPE, Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État.

## Composition du CSFPE

FSU	19,2 %	3 sièges
UNSA	17,1 %	4 sièges
CGT	17,0 %	4 sièges
FO	13,6 %	3 sièges
CFDT	11,2 %	3 sièges
Solidaires	9,3 %	1 siège
CGC	4,0 %	1 siège
CFTC	2,2 %	1 siège

## Saussignac, plus jamais ça !

La cour d'Assises de la Dordogne a condamné C Duviau, le meurtrier de Sylvie Tremouille et Daniel Buffière, à trente ans de réclusion criminelle, en tenant compte des circonstances aggravantes que constitue le meurtre d'agents dépositaires de l'autorité publique. Cet arrêt sans ambiguïté rend justice aux familles meurtries de Sylvie et Daniel, terriblement éprouvées par ces crimes odieux. Au-delà, les agents du service public de l'inspection du travail estiment également qu'enfin justice a été rendue. A été réaffirmé nettement la totale légitimité des contrôles de l'ordre public social par ces agents qui sont des fonctionnaires comme les autres, dévoués au service public.

> EMPLOI

# Grève à l'ANPE

Tous les syndicats appellent à la grève le 29 mars, pour demander la suspension d'un décret, qui devrait être prochainement publié et qui modifie les statuts de l'agence de manière jugée « néfaste pour le service public et les intérêts des personnels » par l'intersyndicale. Conséquence de la loi Borloo qui avait mis fin au monopole de l'ANPE dans le placement des chômeurs et autorisé l'intervention de sociétés privées, le décret permet en effet de créer des filiales commerciales de l'ANPE, qui pourraient vendre leurs services aux entreprises ou aux collectivités locales. Le risque est grand que les personnels recrutés soient de droit privé, sans sécurité de l'emploi. De



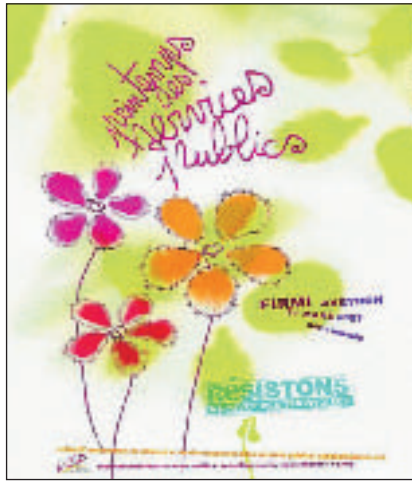
plus le décret met en œuvre une régionalisation de l'agence, ce qui pourrait renforcer les inégalités de traitement des chômeurs sur le territoire. Pour Noël Daucé du SNU-ANPE, « on est en train de franchir le Rubicon, et se dessine un scénario de privatisation comme à la Poste et à France Télécom ».



> SERVICES PUBLICS

# 31 mars à Firmi

Avec plus de 600 participant(e)s, des délégations de collectifs venues des quatre coins de la France (avec de nombreux élus), un fort investissement des partenaires syndicaux, associatifs et politiques, les États Généraux du service public qui se sont déroulés samedi 10 mars à Paris ont été une réussite. Bernard Defaix président de la Convergence nationale des collectifs



de défense et de développement des services publics resituant cette initiative au cœur de la campagne présidentielle, a présenté le MANIFESTE que la convergence vient de finaliser. Michèle Ernis du collectif Rouennais présentant une brochure sur un « service public de la petite enfance, a fait le lien entre la lutte des femmes (au lendemain du 8 mars) et celle pour des services publics de qualité pour tous et partout. C'est à partir des exemples concrets du logement, de l'éducation, de la santé et de l'eau que les invités de la première table ronde - confédération du logement, droit au logement, FSU, Coordination des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité, États Généraux de la Santé et de l'Assurance Maladie, Association EAU pour une régie publique de l'eau potable - ont échangés sur « *Biens communs et droits fondamentaux* ».

Puis un représentant de la CGT, de Solidaires, du Syndicat National Unifié des Impôts, de la FSU et de l'Association des maires ruraux de France ont défendu « Les Services Publics pivot d'un modèle social ». Enfin une table ronde est revenue sur le rôle et la place de l'Europe dans les attaques mais aussi dans les réponses à y apporter. Tout au long de la journée, des représentants des candidats sont venus présenter leurs réponses au questionnaire que la Convergence leur avait envoyé.

Cette journée est donc une nouvelle étape réussie dans la construction de ce trépied que défend la Convergence : usagers, syndicats, élus. Elle a démontré les convergences, mais aussi les pistes de travail à poursuivre pour établir le rapport de force qui seul permettra de remettre le « service public » au cœur des débats sociétaux. Tous se sont donné rendez-vous à Firmi!

Decazeville (Aveyron) le 31 mars pour un « Printemps des services publics » qui se place dans le prolongement de la manifestation de Guéret. Rappelant la longue tradition de lutte de l'Aveyron pour les services publics, avec la défense en 1995 de la maternité et de certains services de l'hôpital de Decazeville, celle de Saint-Affrique récemment, en 1998 le

classement en ZEP du bassin, le combat pour la ligne SNCF Paris-Rodez, ou encore le maintien de La Poste, le maire de Firmi a appelé à venir affirmer « *qu'une société fraternelle, solidaire et égalitaire passe par la force et l'image de son service public* ».

JEAN-MICHEL DREVON

1. <http://www.v-s-p.org/>

## Pour des services publics de qualité, accessibles à tous

La FSU comme la plupart des organisations du réseau européen né à Athènes appelle à signer la pétition de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) :

<http://petition.etuc.org/spip.php?article3>

## Énergie : une pétition

L'ouverture du marché de l'électricité et du gaz à tous les particuliers est prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Pour arrêter ce processus de libéralisation



PEQUERY/NAJA

et de privatisation, une pétition vient d'être lancée. Soutenue par l'AITEC, ATTAC, la Convergence nationale des collectifs de défense et de promotion des services publics, la Fondation COPERNIC, la FSU, l'Union syndicale Solidaires, les dirigeants de la FNME-CGT il est urgent de la signer massivement et de la faire connaître : [www.petition-elecgaz.org](http://www.petition-elecgaz.org)

## 3<sup>e</sup> Fête de la FSU de l'Ardèche

Le 28 avril 2007 à Saint-Michel-de-Chabrillanoux. Avec des débats, cette année sur le thème : *Mondialisation sauvage ou solidarité internationale? Quelle place pour le continent africain? Quelle politique d'immigration? d'une part et criminalisation de l'action syndicale et associative d'autre part.*

Puis un grand concert avec la Compagnie de l'escarville, puis « *Désert Rebel* » avec Adallah Oumbadougou et l'orchestre Takrist Nakal (Niger), Guizmo (Tryo), Daniel Jamet (Mano Negra). Collectif créé avec des musiciens de Gnawa Diffusion et de IAM.



> FONCTION PUBLIQUE

# Combattre la précarité

la FSU fait de la lutte contre la précarité un des axes essentiels de son action syndicale. La diminution des perspectives de titularisation pour les agents recrutés après 2000



© TREVESNAJA

a installé une nouvelle génération de précaires, plus fragilisés encore que précédemment, notamment avec le recours à la vacance. Les nouveaux contractuels subissent des contrats qui présentent des conditions d'emploi toujours plus contraignantes et difficiles, de plus en plus ils relèvent des autorités locales, sans être protégés par des textes réglementaires. Par le biais de nouveaux emplois aidés, le gouvernement a également substitué à des emplois

de fonctionnaires, des contrats de plus en plus courts, insuffisamment rémunérés, souvent sur des temps partiels imposés et le plus souvent sans perspective d'avenir pour ces agents. Le CDI instauré dans la fonction publique crée quant à lui une situation inacceptable d'emploi pérenne en concurrence avec le statut de fonctionnaire : au lieu d'un plan de titularisation, revendiqué par la FSU, le gouvernement a fait le choix de transformer en contrat à durée indéterminée, le contrat des agents ayant eu plus de 6 ans de renouvellements.

L'arrêt du recours à l'emploi précaire est une exigence absolue de la FSU, aussi bien pour les personnels eux-mêmes que pour les missions qu'ils assurent. Elle demande de mettre en place un plan garantissant à tous les précaires, une titularisation rapide suivant des modalités et un calendrier négociés et adaptés à chaque secteur. Dans l'immédiat, il faut obtenir des garanties pour les précaires, et en premier lieu la garantie du réemploi.

Dans le prolongement de ses interventions auprès du gouvernement et des parlementaires, et pour développer les actions menées par ses syndicats, elle œuvrera à construire des mobilisations unitaires de tous les secteurs de la Fonction Publique.

ELIZABETH LABAYE

## Fonction publique : boycott

Le Premier ministre a répondu par une fin de non-recevoir à la demande des organisations syndicales d'ouverture de négociations après la grève du 8 février. il a renvoyé à son successeur la responsabilité de rouvrir le dialogue social.

Face à cette incapacité d'entendre les personnels et de négocier avec eux, les fédérations de fonctionnaires CGT - FO - FSU - Solidaires - UNSA ont décidé de ne plus siéger dans les organismes paritaires de la fonction publique de l'État. Elles entendent réaffirmer leurs revendications en matière de salaires, de grilles, de conditions de travail et d'emploi.



# Colloque Fonction publique

**MERCREDI  
4 AVRIL 2007**

**Salle  
des conférences  
Lycée Claude Monet**

1, rue du docteur Magnan  
75013 PARIS  
Métro : place d'Italie  
ou Tolbiac ; Bus n° 83.

**10 heures à 12 heures**

Première table ronde : l'évaluation des personnels avec la contribution de Michel Delpech, administrateur civil en mobilité au conseil d'État et co-auteur pour le comité d'enquête sur les coûts et rendement des personnels du rapport de février 2007 « évaluation et notation des fonctionnaires de l'État ». Maya Bacache Beauvallet, chercheuse à l'EDHEC, auteur d'une étude en 2006 « les limites de l'usage des primes à la performance dans la Fonction Publique ». Philippe Rampon, SNASUB-FSU.

**14 heures à 16 heures**

Deuxième table ronde : les recrutements dans la Fonction Publique avec la contribution de Gwénaele Calvés, professeur de droit public à l'université de Cergy Pontoise, auteur d'une étude sur le renouvellement démographique dans la FPE « vers une intégration prioritaire des Français issus de l'immigration ». Jean-Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil. Une responsable du SNU-CLIAS-FSU du secteur des crèches.

**16 heures à 16 h 30**

Intervention et conclusions de Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU.

&gt; RÉFORME DE L'ÉTAT

# Partenariats public /privé

Nous avons déjà parlé du collège de Villemandeur (Loiret) premier exemple de PPP. Les collectivités territoriales, mais aussi l'État, sont en train de découvrir les « vertus » de cette forme de délégation créée par l'ordonnance du 17 juin 2004. Nicolas Sarkozy, qui est aussi président du conseil général des Hauts-de-Seine vient de faire voter un tel dispositif pour la reconstruction du collège Pompidou de Courbevoie. Comme il l'explique, il s'agit à la fois de « raccourcir le délai de réalisation du collège de 52 mois à 42 mois » en évitant le concours d'architecte et la consultation des entreprises, mais aussi de « lisser la charge financière sur une durée définie par la collectivité ». Notons que, contrairement au collège du Loiret, le conseil général limite la maintenance, confiée au privé, à « ce qui relève de l'entretien "du propriétaire" et ne peut en aucun cas être réalisé par les équipes d'agents territoriaux des établissements d'enseignement ». C'est une « garantie » par rapport au maintien des TOS et de leurs missions.

Dans l'Yonne ce sont deux reconstructions, celle du collège Miles de Noyers et du collège Maurice Clavel d'Avallon qui sont proposées sous forme de PPP. L'urgence est invoquée en raison de la vétusté des locaux. Rien n'est précisé là quant à la maintenance.

## L'INSEP privatisé ?

Mais le plus inquiétant est bien ce qui se passe pour l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Éducation Physique). Comme le souligne un communiqué du SNEP-FSU, ce « fleuron du sport de haut niveau » est en passe d'être abandonné pour partie au groupe Vinci. Si les installations sportives restent propriété de l'État, certains locaux appartiendront au groupe Vinci. L'État s'engage à les leur louer pendant 30 ans ainsi qu'à payer les prestations que cette entreprise mettra en œuvre pour gérer ces locaux (personnel de service, de restauration, d'accueil, de secrétariat...). Ce premier « Partenariat » Public/Privé (PPP) met non seulement en péril les personnels TOS et ATOSS qui travaillent actuellement à l'INSEP (200 personnes)



© TREVIERS/NAJA

mais aussi les services offerts aux sportifs de haut niveau. De plus, le groupe Vinci propose aux agents fonctionnaires TOS et ATOSS de se mettre en disponibilité pour intégrer leur groupe et rester travailler à l'INSEP! Cette situation ubuesque a le mérite de montrer qu'au moins le privé reconnaît les

compétences et l'efficacité des agents de l'État.

Le conseil national de la FSU réunit le 13 mars a décidé de travailler ces questions, y compris dans un cadre unitaire, pour s'opposer efficacement à la privatisation rampante qui est ainsi mise en place.

JEAN-MICHEL DREVON

## Archéologie : un premier pas



et plusieurs actions se déroulaient en régions. Un premier résultat de cette journée d'actions est la mesure de déflaponnement des emplois à l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) annoncée deux jours plus tard par le Ministère de la culture. Appréciée positivement par les organisations syndicales cette mesure « est susceptible d'apporter une réponse immédiate à la situation d'urgence dans laquelle se trouve l'archéologie préventive. » Toutefois l'intersyndicale reste mobilisée et en appelle à la vigilance. Les personnels sont appelés notamment à se réunir en AG le 5 avril prochain.

B. K.

> PÉDAGOGIE

## L'INRP menacée

L'institut national de Recherche pédagogique, né en 1976, a une double vocation d'accueil et de développement de recherches pédagogiques, d'une part, et de centre de ressources documentaires en éducation. Il y a 4 ans, l'Institut est délocalisé à Lyon et voit son organisation et ses missions recadrées. Il s'en suit également un renouvellement important de ses personnels.

### Un rapport d'audit incendiaire

Un rapport d'audit, publié le 15 février dernier, souligne qu'à travers les changements de ces dernières années l'INRP a su « clarifier sa position dans la recherche en éducation, renforcer sa politique documentaire, mettre en place la veille scientifique et technologique... améliorer sa gestion et se doter des outils de mesure nécessaires à son pilotage ». Le rapport souligne aussi l'engagement des équipes dans « des partenariats multiples et fructueux ». Pourtant ce rapport est en train de mettre le feu dans l'Institut car paradoxalement, après cette approche plutôt positive, il ne demande ni plus ni moins qu'un changement de cap et la suppression de la mission de recherche de l'INRP. Tout en demandant de développer la fonction de médiation entre la recherche et la pratique !

### L'appel des chercheurs

Un appel, actuellement lancé par plus de cent chercheurs en éducation et formation (en ligne sur [www.appel-inrp.fr](http://www.appel-inrp.fr)), souligne ces incohérences et dénonce les régressions qu'une telle mesure induirait : « ce serait priver la recherche du seul organisme en mesure de définir des enjeux communs, ce serait limiter l'impact international de la recherche française en éducation et formation ». La FSU a dénoncé quant à elle « une logique financière et comptable pouvant conduire au démantèlement de l'INRP à un moment où le système éducatif souffre d'une politique régressive » et appelle le Ministre à surseoir à toute décision unilatérale, tout particulièrement « la suppression des financements des 850 ensei-



© LISA PEQUERYNAJA

gnants associés aux recherches et le gel des recrutements » préconisés par le rapport. Le Ministère de l'éducation nationale a précisé qu'il rendrait son avis en avril. Espérons qu'il saura faire abstraction de sa propension actuelle à ignorer les acquis de la

recherche pédagogique dans certains domaines des apprentissages fondamentaux par exemple. Sans quoi cela pourrait ressembler à une sorte de punition, sinon à une forme d'obscurantisme.

BRUNO KOZOLE

## Après le 20 mars, le Second degré toujours aussi déterminé

*La détermination des personnels, qui participaient le 20 mars à leur 4<sup>e</sup> journée de grève à l'appel du SNEs, SNEP, SNUEP, SNETAP, syndicats du second degré de la FSU, de l'UNSEN CGT, du SNALC et du SNETAA reste entière avec 38 % de grévistes. Et c'est de plus en plus nombreux qu'ils s'engagent avec leurs établissements, dans des actions locales.*

*Elle atteste de la colère de toute une profession face à un ministre qui a refusé depuis 6 mois toute discussion et n'a tenu compte ni des mobilisations ni des demandes convergentes adressées par l'intersyndicale des 15 (représentant 99 % des personnels concernés), ni de l'avis des instances consultatives.*

*L'appel adressé au gouvernement actuel comme au gouvernement qui sortira des urnes est clair. Il faut :*

- *Abroger le décret sur les obligations de service qui pénalisera injustement près de 100000 enseignants et qui remet en cause la qualité de l'enseignement en généralisant les affectations sur plusieurs disciplines et sur plusieurs établissements.*
- *Ouvrir, sur cette base, des négociations sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants.*
- *Rétablir les postes supprimés à la rentrée 2007, ce qui suppose un collectif budgétaire.*

*Ségolène Royal et François Bayrou se sont engagés l'un et l'autre au cours de cette journée du 20 mars sur l'abrogation du décret. C'est également le cas de Marie-George Buffet et Olivier Besancenot. Nicolas Sarkozy devrait s'exprimer la semaine prochaine sur la question.*

*Le Ministre de l'Éducation nationale de son côté a de nouveau affirmé que les mesures qu'il avait pu prendre sont des «mesures de justice sociale » « pour les professeurs et en faveur des élèves » !*

&gt; SPORT SCOLAIRE

# Le gouvernement casse le forfait !



Le sport scolaire, c'est à la fois une association sportive dans chaque collège, chaque lycée, soit 9537 associations sportives, 34666 enseignants d'EPS qui disposent d'un forfait de trois heures hebdomadaires pour les encadrer chaque mercredi après-midi, et 900000 élèves licenciés, soit 18 % de la population scolaire du second degré. L'UNSS, c'est aussi une pratique du sport qui se veut différente, plus conviviale, qui oriente son action dans trois directions : la compétition, la responsabilisation (formation de jeunes officiels : juges, arbitres) et la promotion (rencontres, manifestations sportives et artistiques). Pourtant, malgré ces résultats (en progrès), plusieurs rapports successifs sont venus remettre en cause son fonctionnement : d'abord celui de la Cour des comptes en 2005, puis celui de la commission des finances de l'Assemblée Nationale et enfin l'audit « Copé » sur les finances publiques.

Il en ressort une critique forte de l'UNSS et du forfait de trois heures, qui selon ces rapports, serait une « décharge de service » et ne serait pas réalisé. Le SNEP conteste cette accusation : « Certes des associations sportives sont en difficulté, mais elles se trouvent confrontées à de plus en plus d'obstacles, notamment en milieu rural : transports non assurés, installations sportives inexistantes ou peu disponibles, absence de cantines... on constate aussi parfois une pression pour faire glisser des cours du samedi matin vers le mercredi

après-midi ». Dans certains établissements, le cumul de ces difficultés met en péril l'AS. Or aujourd'hui le Ministère, au lieu de chercher des solutions pour résoudre ces difficultés, en tire argument pour récupérer des postes. Ainsi, sans attendre, des Recteurs ont déjà supprimé 1200 forfaits dans les Académies de Versailles, Créteil, Lille, Marseille, Paris. Et Michel Fouquet, secrétaire national du SNEP, estime à 2500 le nombre de forfaits qui seront supprimés à la rentrée prochaine, soit l'équivalent de 400 postes. Dans un contexte où le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait 5800 postes dans l'Éducation nationale, c'est « un mauvais coup contre le service public du sport scolaire, dont c'est ignorer le rôle social en particulier là où il rencontre le plus de succès, en milieu rural et dans les quartiers difficiles.

Il permet à des jeunes, 40 % de filles notamment, dont le milieu social ou l'environnement social ne le favorise pas d'accéder à des pratiques sportives diverses. » Ainsi à terme, les forfaits seront attribués par les chefs d'établissements eux-mêmes, dont on sait qu'ils ont énormément de contraintes et peu de moyens. Un motif d'inquiétude de plus pour les profs d'EPS qui sont fortement mobilisés depuis le mois de décembre et qui ont interpellé les candidats à l'élection présidentielle, sans pour autant être vraiment rassurés, même si tous affirment leur attachement au sport scolaire.

BRUNO KOZOLE

## Mutualisation sportive

Depuis une dizaine d'années, les professeurs d'EPS des collèges Hélène Boucher et Champollion à Voisins Le Bretonneux, dans les Yvelines font UNSS commune. En effet, se partageant les installations du centre sportif, ils ont eu l'idée de mutualiser leurs moyens afin de proposer plus d'activités aux élèves. Depuis 5 ans, cette mutualisation est même régie par une convention entre les deux établissements. Ainsi, 7 profs peuvent encadrer les 160 élèves licenciés UNSS, de Champollion et les 50 d'Hélène Boucher ensemble. Or, sans tenir compte de cette organisation et s'appuyant sur un nombre de licenciés plus faible dans un collège et sur la suppression de deux classes, et d'un poste d'EPS, dans l'autre, l'Éducation nationale supprime 2 forfaits UNSS à la rentrée prochaine. Pour Nicole Chaumont, professeur d'EPS au collège Champollion, militante au SNEP « c'est d'autant plus inacceptable que le choix se résume soit à accueillir tout le monde dans de mauvaises conditions, soit à refuser des élèves. En outre, la décision intervient à la veille d'une extension du centre sportif. »



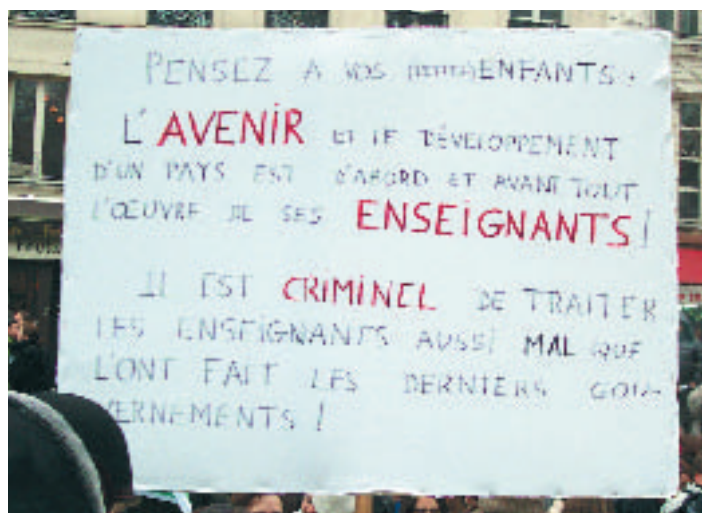
> IUFM

## Les enseignants écartés

En février dernier, les syndicats enseignants de la FSU, de la CFDT et de l'UNSA rappelaient la nécessité que la formation des maîtres demeure universitaire et professionnelle... ils notaient alors :

« le projet de loi d'orientation présenté à l'assemblée nationale prévoit un changement de la nature juridique des IUFM par leur intégration dans les universités. Mais aucune garantie n'est donnée sur le maintien de l'identité des IUFM et de leurs sites départementaux. Aucune garantie n'est assurée quant à leur autonomie financière, aux recrutements des personnels et plus généralement aux moyens attribués en propre aux IUFM. »

Une illustration de ces craintes est fournie par l'une des conséquences de l'intégration des IUFM dans les Universités. En intégrant le système universitaire, les IUFM en adoptent en effet l'autonomie et cela signifie entre autres que les Conseils d'administration ne comporteront plus de représentants des personnels dits « usagers de la formation continue », autrement énoncé, des enseignants, qui ne sont pas seulement usagers de la



© YVES TRÉVIER/ANSA

formation continue (dont il n'est pas garanti qu'elle continuera à être dispensée par les IUFM) mais qui sont aussi le lien entre la formation à un métier et la réalité de sa pratique. En les écartant des instances de pilotage de la formation, c'est ce lien qui est remis en cause et la possibilité pour les enseignants d'exprimer les attentes de leur profession. Alors que la formation des enseignants subit depuis des années, notamment dans le premier degré, une réduction importante de sa durée, alors que de plus en plus les professeurs stagiaires sont utilisés comme moyen d'enseignement, il s'agirait là d'une nouvelle et grave atteinte au service public de formation des enseignants du premier et du second degré.

BRUNO KOZOLE

## Le vocabulaire

Si le ridicule tuait, le gouvernement serait en deuil. Gilles de Robien vient de découvrir que le vocabulaire demande un travail « spécifique », « méthodique » et « progressif », et tel un chevalier des temps anciens, s'attaque aux programmes de 2002. Après la lecture, la grammaire, le calcul... c'est donc le vocabulaire qu'a enfourché le Ministre en guise de cheval de bataille : la liste de mots, les mots que l'on apprend, etc. À croire qu'avant l'arrivée de Monsieur De Robien, les enseignants passaient leur temps à la fenêtre. Le problème c'est que les programmes intègrent déjà « structurer et augmenter le vocabulaire disponible ». En fait, le principal cheval de bataille du Ministre ne consiste-t-il pas à faire croire que l'on ne fait rien à l'école, qu'il en est une espèce de sauveur, et à faire des grands moulins avec les bras pour masquer les suppressions de postes, la réduction de la formation initiale et continue et l'absence de lutte contre les inégalités...

## Pour quelques dollars de plus

le ministre G. de Robien a annoncé le 13 mars des mesures catégorielles pour les enseignants du premier et du second degré :



- pour les premiers, doublement des indemnités de directeur d'école qui passe de 15 euros à 30 euros. Cette mesure qui concerne 50 000 directeurs représente un coût de 10 millions d'euros.

- pour les seconds augmentation des possibilités d'accès à la hors classe des agrégés, certifiés, PLP et professeurs d'éducation physique et sportive soit 2 387 promotions supplémentaires pour un coût de 22,5 millions d'euros (rappelons que le

décret sur les services des enseignants permet dès la rentrée d'économiser 183 millions d'euros au titre de l'heure de première chaire). Le corps des conseillers principaux a été exclu de cette mesure sans aucune justification.

Nul doute que ces annonces soient à mettre au crédit des mobilisations des personnels et de l'approche des échéances électorales mais, décidément, le compte n'y est pas !

&gt; SCIENCES

# L'offensive du créationnisme

Lors de portes ouvertes dans un lycée breton, en mars 2006, un père d'élève demande aux professeurs de SVT (sciences de la vie et de la terre) au sujet de l'enseignement de l'évolution « *vous n'enseignez pas d'autres théories?* ». Elles lui répliquèrent qu'elles enseignaient l'évolution basée sur des faits scientifiques. Cas isolé? Le rapport de l'Inspection générale de juin 2004 sur « *les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires* » souligne la vigueur et la généralité des contestations de nature religieuse à l'égard de l'enseignement dans les établissements qu'elle a visités, « *l'impréparation des enseignants à y répondre* » et « *le peu d'aide qu'ils reçoivent pour y faire face* ». Il pointe le fait que les SVT font l'objet d'une contestation religieuse d'ensemble au nom du « créationnisme ».

Depuis le début des années 1990 l'anti-évolutionnisme américain s'appuie sur une nouvelle doctrine - l'intelligent design - qui prétend être une doctrine scientifique et non religieuse. Plus prudents et subtils que leurs prédécesseurs, ses promoteurs entreprennent de montrer que la théorie de l'évolution elle-même requiert pour être cohérente l'idée d'un dessein intelligent et donc de quelque Créateur. L'essentiel de leur argumentation part de la complexité et de la diversité du vivant, laquelle ne saurait s'expliquer par une « *évolution inintelligente* » de type darwinien compte tenu de sa formidable adaptation à son milieu. Ils réclament pour les établissements scolaires un traitement équilibré entre deux « hypothèses » en concurrence. Pennsylvanie, Kansas, Georgie... la liste s'allonge des États où les professeurs de biologie ont dû céder devant la pression des parents d'élèves le plus souvent en s'autocensurant, c'est-à-dire en ne prononçant plus le mot d'évolution pour n'avoir pas à enseigner conjointement la doctrine de l'intelligent design. C'est ainsi que l'un des fondements de la science moderne est actuellement négligé, voire même banni, des cours de science dans une partie des États Unis. En Grande Bretagne le syndicat enseignant le plus important, the National Union of Teachers a tiré la



© MYLENE NETANGENAJA

Des cousins bien gênants.

sonnette d'alarme, et réclame une législation pour faire obstacle à l'influence croissante des groupes religieux dans le système éducatif britannique. Les exemples se multiplient dans les pays européens alors même que les connaissances nouvelles apportées par l'embryologie, la génétique, la biochimie nous éloignent définitivement des visions anthropocentriques - et, plus encore, théocentriques - de

l'univers. Mais ces données sont complexes, difficiles à faire comprendre au public non scientifique. La science a besoin de médiateurs, dans sa démarche d'information et de formation des publics. Il y a à lieu, plus que jamais, de se mettre à l'écoute d'une science rigoureuse dans ses méthodes et crédible dans ses résultats.

CLAUDIE MARTENS

## Un ouvrage venu de Turquie

*Le développement de mouvements religieux affirmant que l'Homme, voire les Êtres Vivants, ont été « créés » ou « conçus » par une Force, un Designer, un Dieu, d'autres Êtres (supérieurs) n'est pas nouveau: il est constitutif de la plupart des religions. Et si le gros des troupes est formé des évangéliques Américains, le créationnisme n'est pas le seul fait des chrétiens. Il y a des créationnistes juifs et musulmans. C'est ainsi qu'en février dernier, un ouvrage intitulé «Atlas de la création», édité en Turquie, a été envoyé nominalelement à un nombre encore indéterminé - sans doute plusieurs milliers - d'enseignants des sciences de la vie et de la terre et de responsables de centres de documentation et d'information des lycées et collèges français. Cet ouvrage ne cache pas qu'il a pour objectif de détruire la (les) théories de l'évolution et d'installer comme théorie le créationnisme. Le ministère de l'Éducation nationale a immédiatement réagi en qualifiant cette démarche d'attaque violente contre la science ainsi que contre les valeurs éducatives qu'elle véhicule, en demandant de ne pas utiliser l'ouvrage, et, s'il arrivait au CDI, de le faire enlever immédiatement. Les chercheurs qu'ils soient de Turquie ou de France ont de leur côté lancé un appel à la vigilance contre le néocréationnisme et les intrusions spiritualistes en sciences.*

C. M.

# Vacances en camping avec le GCU\*



\* Assurés MAIF et Fila-MNF, adhérents des établissements laïques de l'éducation, de la recherche, de la culture, des sports et loisirs, de l'action sociale et humanitaire

GROUPEMENT DES  
CAMPÉRIERS UNIVERSITAIRES  
72 bd de Courcelles  
75017 PARIS



TEL : 01 47 63 98 63  
Fax : 01 47 63 04 14  
www.gcu.sesofr  
gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation\* en retournant ce bon au GCU

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

\* Envoyer au GCU - nom ..... au ..... avec une documentation personnelle .....



un service  
du SNES :  
des publications  
d'actualité

## • Virus émergents : vers de nouvelles pandémies ?

L'auteur traite des maladies émergentes virales, survenues ces dernières décennies : sida, hépatite C, fièvres hémorragiques Ebola et Marburg, SRAS, H5N1. Certes, l'humanité a connu les pestes, la fièvre jaune et autres épidémies mais l'explosion démographique, la multiplication des échanges et la destruction des écosystèmes accélère de façon très préoccupante le phénomène et rend la réaction plus difficile. Ouvrage lucide et très documenté, écrit pour un large public par un spécialiste reconnu.

*Claude Chastel, préface du Professeur François Denis de l'Académie de médecine, novembre 2006, Adapt/Vuibert, 316 pages, 30 euros*

## • Epidémiologie - Pour une éducation raisonnée à l'incertitude

Cette réflexion collective relie histoire, concepts et démarches de l'épidémiologie aux enjeux, éthiques, sociaux, de santé ou de formation avec applications pédagogiques, et donne des pistes pour un travail dans plusieurs disciplines, notamment dans les sections sanitaires et sociales. Premier ouvrage d'une nouvelle collection utile pour les enseignants : « Vie, santé, évolution »

*Groupe d'études Évolution des SVT et enjeux de formation (ENS de Cachan - INRP), M. Coquidé, S. Tirard, J.-M. Lange, dir., octobre 2006, Adapt/Vuibert, 18 euros*

## • Autour du catastrophisme - Des mythes et des légendes aux sciences de la vie

Les grandes catastrophes sont intégrées aujourd'hui comme des éléments explicatifs dans les scénarios évolutifs de notre planète. Mais le catastrophisme qui attribuait à des cataclysmes tous les changements planétaires a une histoire que l'auteur retrace ici pour mettre en perspective les hypothèses actuelles sur l'histoire de la Terre et de la vie. Problème d'actualité à l'heure du réchauffement climatique !

*Claude Babin, Vuibert/Adapt, 2005, 170 pages, 19 euros*

### BON DE COMMANDE

Nom .....

Adresse .....

Commande .....

**Le port est gratuit. Commandes soit par la poste (bon de commande joint),  
soit directement sur le site Adapt, avec paiement par carte sécurisé. [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)**

**À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75 647 Paris CEDEX 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT  
(franco de port) ou à commander sur le site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)**



# Recherche active



*Chacun s'accorde à placer la recherche parmi les priorités nationales. Mais les discussions sur les moyens et les méthodes font vite apparaître les différences.*

Dossier réalisé par  
Jean-Michel Drevon, Bruno Kozole,  
Élizabeth Labaye, Éliane Lancette,  
Claudie Martens, Michel Martet.

Un large consensus sur l'importance de la recherche et de l'innovation pour l'avenir de la France et de l'Europe semble exister dans cette campagne électorale. Mais le consensus s'arrête là. Sur les moyens et méthodes pour mettre en œuvre « l'agenda de Lisbonne » (2000), qui visait à faire de l'Europe, d'ici 2010, le premier continent de la connaissance en créant notamment « l'espace européen de la recherche », ce qui passait notamment par l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la Recherche, les désaccords sont profonds. Le diagnostic actuel lui-même est loin d'être « partagé ».

Le rapport sur « la valorisation de la recherche »<sup>1</sup> fait ainsi l'objet d'une critique argumentée d'Henri Audier, dans le numéro 368 de la revue du SNCS-FSU. Trois questions, au moins, font l'objet du débat. la France en baisse : D'abord celle des moyens : avec

2,13 % de son PIB pour la recherche, la France est passée de la cinquième à la quatorzième place mondiale. Si l'on met de côté la recherche militaire, elle est au 20<sup>e</sup> rang ! Que ce soit au niveau de la recherche publique, mais aussi du côté des dépenses en Recherche et Développement des entreprises françaises, pourtant largement subventionnée, la France décroche. Or contrairement aux indicateurs contestables choisis par le rapport, celui qui saute aux yeux est le lien direct entre l'efficacité de l'innovation et le ratio effort de recherche global/PIB. C'est ce qui conduit Alain Trautman<sup>2</sup> à lancer « l'idée d'une campagne pour un impôt européen pour la recherche. » Le deuxième enjeu du débat est celui du fonctionnement de la Recherche, le lien recherche fondamentale et innovation, les liens public-privé. Cela avait fait l'objet de propositions précises par les états généraux de la Recherche en 2004. On se rappelle que si cette mobilisation a eu un réel succès, notamment en posant le problème de la précarité et de la fuite des jeunes doctorants, les réponses gouvernementales apportées par le « pacte pour la recherche » ont été violemment critiquées tant sur le plan financier que sur celui de l'organisation du pilotage par de nouvelles structures comme l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). La mise en place des « pôles de compétitivité » soulève également de nombreuses questions. On passe d'une politique poussée par l'intérêt public à un soutien à des dynamiques tirées à la fois par le marché et par les stratégies des grandes firmes multinationales. L'opposition entre la valorisation de la recherche et le développement des connaissances conduit de fait à remettre en cause les grands instituts de recherche comme le CNRS, l'INSERM ou l'INRP. N'est-il pas temps d'organiser ce « débat public, cette transparence, cette confiance »<sup>3</sup> réclamés par tous ceux que l'avenir de la recherche française et européenne préoccupe réellement ? Cette campagne présidentielle ne peut-elle en être l'occasion ? Aurait-elle pu ?

1. On peut consulter ce rapport à l'adresse : [https://www.igf.minefi.gouv.fr/sections/rapports/valorisation\\_de\\_la\\_](https://www.igf.minefi.gouv.fr/sections/rapports/valorisation_de_la_)

2. ex-porte-parole de SLR

3. « Vrais chiffres, faux débats sur la recherche » Le Monde du 8 mars 2007.



© YVES TRÉVIERS/ANJA

## États généraux de la recherche

À l'automne 2003, se crée un collectif « Sauvons la Recherche ». Le succès de la mobilisation conduit aux États généraux de Grenoble en 2004. Où en est-on quatre ans après ?

À l'automne 2003, se crée un collectif composé de chercheurs et enseignants-chercheurs et de syndicalistes : « Sauvons la Recherche ». Il proteste contre la transformation d'emplois de titulaires en emplois précaires et réclame des mesures d'urgence pour la recherche et l'enseignement supérieur, en proposant une pétition qui obtient rapidement plus de cent mille signatures. Première revendication satisfaite : le versement immédiat de crédits affectés en 2002 aux organismes et équipes de recherche et qui n'avaient toujours pas été payés en 2004. Deuxième motif de satisfaction, le rétablissement, au titre de l'année 2004, des 550 postes statutaires de chercheurs et d'ITA dans les organismes de recherche qui avaient été supprimés. En outre, 1000 postes supplémentaires sont mis au concours en 2004 dans les universités.

### Le « pacte pour la recherche »

Si le mouvement pour la recherche a permis de contrer une évolution catastrophique pour celle-ci, de redonner une fierté à ses personnels, de modifier l'image des chercheurs dans l'opinion,

le « pacte pour la recherche » initié par le gouvernement et présenté comme devant répondre aux revendications des États généraux de Grenoble suscite bien des inquiétudes et indignations. Cette loi d'orientation et de programmation, promulguée en avril 2006, fixe l'objectif d'une augmentation des moyens financiers accordés à la recherche à hauteur de 6 milliards d'euros en trois ans. La programmation s'arrête donc à la fin de la législature, et s'avère totalement insuffisante pour réaliser l'objectif européen d'atteindre un taux de 3 % du PIB consacré aux dépenses en RD. La mise en place de la loi nous éclaire chaque jour un peu plus sur les véritables intentions du pouvoir. L'une d'entre elles consiste à affaiblir les organismes de recherche et les universités au profit de nouvelles structures placées sous le contrôle direct du ministère et composées principalement de personnalités nommées ; au premier rang de celles-ci, l'ANR (Agence nationale de la recherche), devenue par ailleurs un établissement public chargé de financer des projets sélectionnés qui détient « désormais le quasi-monopole du financement de toute nouvelle recherche en France. »

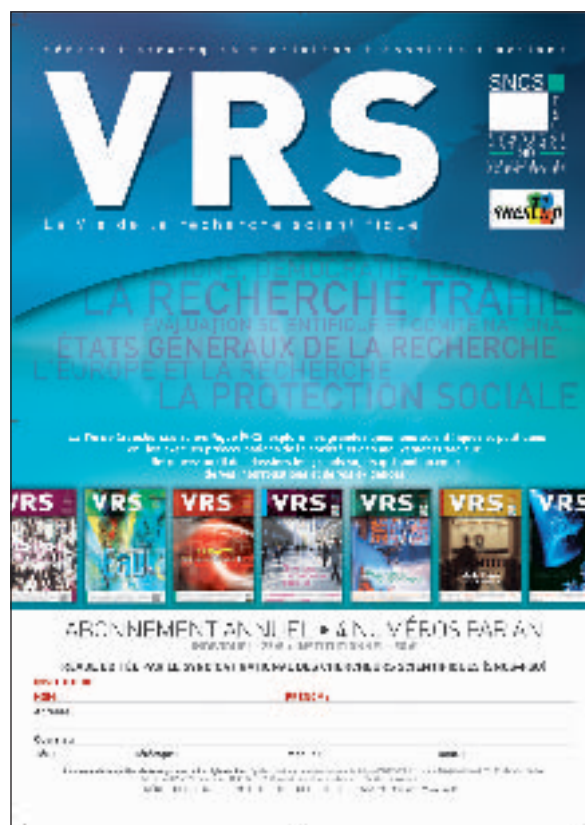
Une « Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » est également créée pour évaluer ou définir les règles d'évaluation des laboratoires, des établissements d'enseignement, et des personnels. Le Haut conseil de la science et de la technologie, installé en septembre 2006 par J. Chirac pour éclairer les choix scientifiques en France, est uniquement composé de personnalités nommées. Dans le privé, cette loi accroît les sommes consacrées au crédit d'impôt-recherche pour les entreprises, en portant ces allègements fiscaux accordés sans aucun contrôle à 1,57 milliard d'euros contre 650 millions en 2004. Les dernières décisions budgétaires n'ont pas empêché la France de reculer du quatrième au dixième rang mondial en termes de taux de dépenses pour la recherche. Parallèlement à ces insuffisances quantitatives, la nouvelle politique de recherche nationale combine un pilotage autoritaire de la recherche, la réduction drastique des financements des organismes et des laboratoires, une logique de projets qui sacrifie la recherche fondamentale et encourage la course à des contrats répondant prioritairement aux intérêts financiers et à court terme des entreprises.

#### Pour une nouvelle loi

C'est ce qui conduit l'ensemble de la communauté scientifique à réclamer une nouvelle loi remplaçant le « Pacte pour la recherche », tenant compte des conclusions des États généraux de Grenoble, et programmant les moyens nécessaires, notamment les créations d'emplois pour les organismes et les universités.



© YVES TRÉVIERS/NAJA



## Les organismes de recherche

En France, le système de recherche s'appuie sur des organismes nationaux tels le CNRS. Les organismes de recherche sont liés à une mission économique ou sociale. La santé pour l'Inserm, l'agriculture pour l'Inra, le Cemagref et le Cirad, l'énergie pour le Cea, le spatial pour le Cnes, l'exploitation minière pour le Brgm, le développement de la zone intertropicale pour l'Ird, l'exploitation de la mer pour l'Ifremer, etc. Le CNRS fait exception. Il a été créé pour pallier les faiblesses des universités dans la maîtrise de la politique scientifique sur l'ensemble des champs du savoir. À partir des années soixante, il a développé, avec les universités, la plus grande partie des recherches fondamentales. La préoccupation actuelle du gouvernement qui consiste à tout centrer sur l'innovation, sous couvert de rendre notre économie plus compétitive, a pour résultat de permettre d'abord la croissance des bénéfiques financiers. Ce choix à court terme se fait au détriment du développement de la recherche fondamentale. Dans la mise en œuvre d'une politique

de recherche, on peut distinguer trois étapes: la décision, l'exécution et l'évaluation. Dans son champ d'intervention et compte tenu des orientations fixées par le gouvernement, un organisme public remplit ces trois fonctions. Une agence de financement, telle l'Agence nationale de la recherche, se contente de subventionner la politique qu'elle a décidée. En offrant aux laboratoires la possibilité d'inscrire leurs travaux avec une vision à court terme. Les organismes sont mieux adaptés pour la recherche. Avant la mise en place de la nouvelle loi, le système français était relativement simple. Aujourd'hui, le gouvernement, via le Comité interministériel de la recherche scientifique et technologique, et le parlement, via le Budget civil de recherche et développement, décident des grandes orientations. Quant au ministère de la recherche, il se comporte comme une agence de financement vis-à-vis des laboratoires universitaires. Bien que la position du CNRS soit plus complexe, ce dernier est considéré comme un organisme puisqu'il pilote, exécute et évalue.

## Du brevet de procédé au brevet de produit

À la suite de la révolution industrielle, un système a été mis en place pour permettre à l'inventeur de « valoriser » sa découverte sans se la faire « voler » par d'autres. Le système des brevets était né. En France c'est l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) qui le gère.

De nationale, la protection des brevets s'est internationalisée au rythme de la mondialisation de l'économie.

Mais à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, avec les avancées dans le domaine de la science du vivant et le lobbying des industries chimique et pharmaceutique, cette notion a connu une « r » évolution fondamentale : ce n'est plus seulement les procédés de synthèse qui sont brevetables, mais, directement, la molécule, le gène, la séquence d'ADN, le micro-organisme...

Un processus comparable s'est développé avec le concept des « brevets logiciels » dans l'industrie informatique où il s'agissait non de protéger des programmes, des logiciels, mais de simples algorithmes.

Ces extensions ont soulevé la réprobation de la majorité de la communauté scientifique. Mais il aura fallu que des pays du Sud comme le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud ne reconnaisse pas la prétention de l'industrie pharmaceutique américaine à imposer un prix exorbitant sur les médicaments anti-SIDA pour qu'une première remise en cause de cette extension de la notion de brevet ait lieu.

# Un rapport contes



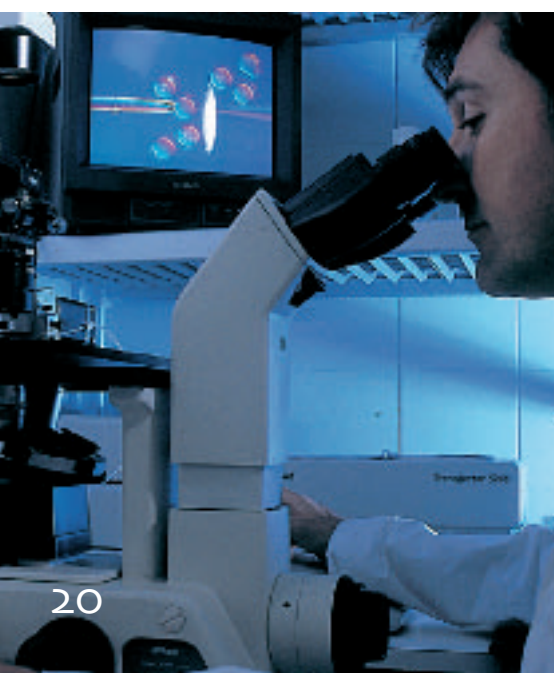
Un rapport d'enquête sur la valorisation de la recherche, réalisée par les inspections générales des finances, et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, dresse un bilan plutôt négatif de la politique de la France en ce domaine, alors que l'effort public de recherche représente 0,85 % du produit intérieur brut (PIB) en 2003, plus que la plupart des pays de l'OCDE, (mais une bonne partie est attribuée à la recherche militaire) la carence française se traduisant essentiellement par l'insuffisance de l'investissement en RD des entreprises (publiques comme privées). Il faut souligner qu'à périmètre comparable, la France ne consacre que 0,65 à 0,70 % de son PIB à la recherche publique - un classement médiocre. L'enquête a étudié les politiques menées dans plusieurs pays (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Japon et Suisse) pour établir des comparaisons avec la France. Ce rapport estime qu'« en dépit des mesures prises depuis la loi sur l'innovation et la recherche, de 1999, la valorisation de la recherche ne progresse pas en France depuis quinze ans ». La dépense publique de recherche, elle, augmente mais ce serait, « à mauvais escient », selon le rapport qui regrette la stagnation des partenariats, susceptibles de favoriser le développement de l'innovation, et l'insuffisance des redevances de brevets déposés par les laboratoires publics.

Le rapport se termine par dix propositions, censées améliorer la situation sans augmenter les subventions : parmi celles-ci, développement de la recherche par projet, accroissement de la taille et de l'autonomie des uni-

versités, mutualisation et professionnalisation des structures de valorisation. Il recommande la simplification du financement des laboratoires de recherche publics, l'intéressement financier des chercheurs et de leurs laboratoires aux résultats de la valorisation, l'orientation des aides à la recherche vers les entreprises technologiques de taille moyenne.

Pour le collectif « sauvons la recherche », si le retard français est indiscutable, les causes sont multiples : aides fiscales concentrées sur quelques grandes entreprises alors que la recherche effectuée dans les PME devrait absolument être soutenue ; frilosité des entreprises et des banques et assurances pour investir dans l'innovation ; passage difficile des découvertes de chercheurs français à des produits industriels. « Des découvertes fondamentales sur les lasers ou la magnétorésistance géante ont été faites dans le cadre de la recherche publique française, mais leur immense exploitation industrielle s'est faite dans d'autres pays. Cela démontre-t-il la faiblesse de la recherche française ? » relève le collectif, qui estime qu'il est certes important que des établissements de recherche publique se préoccupent de valorisation industrielle de la recherche, mais que ce ne peut pas devenir leur seule mission. « Les chercheurs qui analysent les risques de conflits dans nos sociétés, ceux qui ont établi la toxicité de l'amiante ou travaillent sur l'évolution des espèces ou de l'univers, tous ces chercheurs produisent des connaissances précieuses pour la société, sans considération de valorisation commerciale ou industrielle ».

Dans un communiqué, le SNESUP et le



SNCS (FSU) se sont indignés « d'une nouvelle mise en cause de l'efficacité des acteurs de la recherche publique qui vise à assujettir la recherche publique aux besoins d'innovation de l'industrie privée. Les coups les plus durs sont portés contre les établissements nationaux de recherche et le tissu des universités pour lesquels aucune solution n'est proposée ».

Les deux syndicats contestent la pertinence des seuls critères de dépôt de brevets et de revenus de la propriété intellectuelle : s'ils sont adaptés à l'évaluation des laboratoires industriels, ils occultent la réalité du travail de long terme effectué dans les laboratoires publics et sont incapes à rendre compte de l'apport de disciplines, comme les lettres, les sciences de l'homme et de la société, l'écologie.

#### Pour construire l'avenir, il faut financer la recherche publique

Pour les syndicats de la FSU, les difficultés de la recherche en France tiennent « à des sous-financements chroniques des laboratoires, à l'insuffisance d'investissement des entreprises dans les activités de recherche et à leur faible volonté de réels partenariats avec la recherche publique, à la fermeture ou à la délocalisation de centres de recherche-développement, conséquence du refus, proclamé par le Medef, d'augmenter l'effort privé de financement de la recherche industrielle ». Ils rappellent l'objectif de consacrer 3 % du PIB à l'effort national de recherche et réclament l'arrêt de la politique dirigiste et autoritaire imposée à la recherche publique, le doublement des crédits des laboratoires, le recrutement de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sur des statuts de titulaires garantissant la pérennité de l'effort de recherche.

Cela suppose une nouvelle loi remplaçant le « Pacte pour la recherche », garantissant l'élaboration démocratique de la politique scientifique du pays, le développement de l'emploi scientifique dans tous les secteurs, consolidant le potentiel de recherche publique et prévoyant des incitations réelles et contrôlées à la recherche dans les entreprises.

Selon la définition officielle<sup>1</sup>, un pôle de compétitivité est « la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale ». 66 projets sur les 105 déposés ont été retenus en 2005 contre une dizaine initialement prévus. Une différenciation explicite a été introduite entre les projets « mondiaux » (6), les projets « à vocation mondiale » (9) et les projets « nationaux » (51).

Les pôles labellisés comme « mondiaux » et « à vocation mondiale » réunissent des programmes de moyen terme visant à franchir des sauts décisifs en matière de relation entre la recherche (y compris fondamentale) et des débouchés pour de futurs produits ou procédés et des programmes de court terme visant à accélérer l'industrialisation de projets d'ailleurs souvent déjà bien avancés. Ainsi, le pôle Nanologic (Grenoble) a pour objectif à la fois des avancées sur les nanotechnologies pour irriguer de façon transversale la mutation de multiples activités et la poursuite des dis-

positifs d'industrialisation mis en place entre grandes firmes et laboratoires publics ; Lyon Biopole combine recherche de base sur de nouveaux vaccins et mise au point rapide de dispositifs de diagnostic alliant l'électronique et la biologie ; i-Trans (Nord-Pas-de-Calais) allie promotion de nouveaux dispositifs techniques et mise au point de systèmes intelligents permettant de gérer l'interopérabilité et l'intermodalité des transports terrestres en Europe...

La plupart des autres pôles visent surtout à faire franchir des sauts qualitatifs à une partie des ressources et acteurs du territoire concerné. Il en va ainsi du pôle Arve Industrie (en Haute-Savoie) comme de celui de la Plasturgie (Rhône-Alpes / Franche-Comté), où ce qui est recherché est bien le développement d'innovations en matière de procédés et d'organisation de la production mais avec l'objectif de promouvoir certaines entreprises locales pour qu'elles puissent monter d'un rang dans la hiérarchie de la sous-traitance. Cette préoccupation n'est d'ailleurs pas absente du pôle « mondial » Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués (Midi-Pyrénées / Aquitaine)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Site web du gouvernement, <http://www.competitivite.gouv.fr>

<sup>2</sup> Pour plus de développements sur Division spatiale du travail et nouvelles organisations productives voir le texte de Jacques Perrat - Adees Rhône-Alpes dans Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation n° 24, 2006-2, L'Harmattan



Un pôle de compétitivité en Picardie-Champagne-Ardennes.

# La recherche s'internationalise

Depuis la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, avec l'internationalisation accrue de l'économie et le développement de la science, la recherche a donné lieu, de plus en plus, à des programmes internationaux.



En effet, le coût croissant des projets, dont les plus importants se chiffrent en milliards de dollars ou d'euros comme ITER (voir encadré), et le niveau de développement atteint par la spécialisation de la science ne permettent plus aux États, même les plus puissants, d'être performants dans toutes les disciplines scientifiques. Si ces programmes internationaux touchent tous les domaines, ce sont en particulier ceux riches en retombées économiques potentielles, qu'ils soient dans le domaine industriel, de la santé, de la biotechnologie,... qui mobilisent les États. Pour autant on assiste aujourd'hui à l'apparition de programmes d'étude climatiques liés à la prise en compte des conséquences du réchauffement que connaît la planète. Le fait qu'à la conférence de Madrid qui vient de se tenir pour trouver les moyens de prévenir les désastres naturels qui y sont liés, le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a affirmé que « chaque euro consacré à la prévision des aléas météorologiques permet d'en économiser sept qu'il faudrait dépenser pour remédier aux pertes économiques » qui y sont liées, n'y est sûrement pas pour rien.

Dans un premier temps, ces programmes ont été le fait des seuls pays occidentaux et l'expression de la concurrence qui pouvait exister entre eux. Ainsi, avec le développement du fait européen, ont vu le jour des organismes comme le CERN qui est le plus

grand centre de physique des particules du monde, l'agence spatiale européenne.

Mais depuis une trentaine d'années, la prise en charge de ces programmes a évolué avec la participation de pays émergents, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, dont la puissance économique s'impose de plus en plus. C'est ainsi qu'une équipe internationale vient de présenter à Pékin un projet destiné à succéder au « collisionneur du CERN ». Dans certains cas ces pays peuvent même se poser en concurrents potentiels des programmes des pays occidentaux.

C'est ce processus en cours que

raconte à sa manière, par exemple, l'évolution de certains programmes auxquels participe l'ESA (agence spatiale européenne).

Dans un premier temps, celle-ci a été conçue pour concurrencer, au niveau européen, la NASA américaine et son homologue russe. Aujourd'hui c'est ensemble que ces organismes, auxquels se sont associés des pays comme le Canada, le Japon et le Brésil, mettent en œuvre le programme de la station spatiale internationale (ISS) dont le coût a été évalué en 1995 à plus de 95 milliards de dollars.

Le projet européen Galiléo de radio-navigation satellitaire, dont le coût est évalué à plus de 2,5 milliards d'euros, a été conçu pour concurrencer le GPS américain et le réseau russe Glonass qui est en train d'être complété et modernisé. Il connaît des problèmes de gouvernance avec à la clé des retards importants qui peuvent peser sur sa rentabilité future dans un marché certes prometteur mais qui promet d'être très encombré. En effet la Chine, qui n'avait eu droit qu'à un strapontin et n'avait pas eu droit de participer au conseil de surveillance de Galiléo, semble se poser la question de créer un système concurrent.

## L'exemple d'ITER

ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international) est un projet, dont l'origine remonte à 1985. Il vise à reproduire, pour l'étudier, la fusion nucléaire qui embrase les étoiles.

Les tenants du développement de ce projet estiment que cette méthode présente, en théorie, tous les atouts pour remplacer l'utilisation des énergies fossiles : absence de gaz à effet de serre, déchets radioactifs en faible quantité et d'une durée de vie incomparablement plus courte que celle des centrales nucléaires actuelles.

Son coût, évalué aujourd'hui à plus de 10 milliards d'Euros, le rend inaccessible à un seul pays, voire même à un continent. Aussi, c'est un consortium planétaire comprenant notamment l'UE, les USA, le Japon, la Chine, la Russie et la Corée du Sud qui l'a pris en charge.

Si la presse française a célébré comme une victoire son implantation à Cadarache, les marchandages économiques décidèrent de tout : sa localisation bien sûr, mais aussi la répartition des dépenses, les effectifs de chercheurs, l'importance des commandes de construction aux différents industriels.

# Bertrand Monthubert : « donner plus d'autonomie aux chercheurs »

*Le rapport de l'inspection des finances, accuse, notamment, la valorisation de la recherche de ne pas progresser en France depuis quinze ans. Comment expliquez-vous ce retard?*

Tout d'abord je tiens à souligner que nous avons été choqués que des parties du rapport aient été publiées par les médias, alors que son intégralité n'a été rendue publique que quinze jours plus tard. Les auteurs du rapport estiment que si l'innovation n'est pas assez importante en France, c'est en partie parce que la recherche ne serait pas suffisamment efficace. Ce raisonnement est biaisé. D'une part, la recherche n'a pas pour seule mission d'être valorisable, il ne s'agit que d'un pan de son rôle. Ses devoirs vis-à-vis de la société sont pluriels : il s'agit aussi bien du progrès des connaissances en elles-mêmes car c'est une aspiration fondamentale de l'Homme, que de sa participation au développement économique et social. Par exemple, grâce à la recherche, nous pouvons aujourd'hui comprendre et établir la toxicité de l'amiante. Cette information n'a pas de retombée économique directe et pourtant elle est essentielle pour nos sociétés. La recherche ne se place donc pas sous le seul angle de l'innovation.

D'autre part, les auteurs du rapport ont cherché à évaluer la qualité de la recherche par le volume de contrat public entre laboratoires publics et entreprises or cette corrélation ne décrit pas la qualité de la recherche. Ils comparent des instituts de recherche publique qui ne sont pas comparables. Par exemple, ils soulignent que le Centre à l'énergie atomique (CEA) concentre bien plus de contrats alors qu'il totalise moins de dépense de recherche que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui dispose de moins de contrats. Or, ces deux organismes n'ont pas le même statut : le CEA a de par son statut même, vocation à contracter des contrats, ce qui n'est pas le cas du CNRS, dont la mission première est la recherche fondamentale.

*Les auteurs du rapport estiment que la recherche en France est suffisamment financée, qu'en pensez-vous?*

Le niveau du financement de la recherche publique en France est inférieur à celui des États-Unis, par exemple. Les dépenses totales de recherche représentent 2,13 % du PIB, ce qui nous place également derrière la Finlande, le Japon, le Danemark, l'Allemagne et même des pays qui accordaient, traditionnellement, une place beaucoup moins importante à la recherche, comme l'Autriche. En dix ans, la France est passée de la 5<sup>e</sup> place à la 14<sup>e</sup> au niveau international. Les rapporteurs sou-

« Les dépenses totales de recherche représentent 2,13 % du PIB. En dix ans, la France est passée de la 5<sup>e</sup> place à la 14<sup>e</sup> au niveau international »

lancer dans un nouveau projet, il doit attendre l'ouverture d'un appel à projet, y répondre, attendre une expertise ainsi que le déblocage d'un financement ce qui peut prendre, au total, plus d'un an!

*Quelles solutions proposez-vous?*

Lors des États-Généraux de la recherche, en octobre 2004, nous avons estimé qu'il serait nécessaire de donner plus d'autonomie à un chercheur qui souhaite se lancer dans un nouveau projet, en permettant à son laboratoire de disposer de marges de manœuvre suffisantes pour le soutenir. Aussi, la multiplication des structures subventionnant la recherche ne fait que complexifier les



© JULIEN BRUMAUD/NAJA

*Président de l'association Sauvons la recherche (SLR) et mathématicien, Bertrand Monthubert décrit sa vision de la recherche en France et conteste certaines conclusions du rapport d'enquête sur la valorisation de la recherche du 29 janvier dernier.*

haitent un renforcement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui propose un mode de financement par projet à court terme (3 ans). Nous sommes hostiles à une progression de ce type de financement car les projets à court terme ne correspondent pas, en général, aux besoins de la recherche. Puis l'ANR n'est pas réactive : lorsqu'un scientifique souhaite se

démarches d'un chercheur. Difficile de s'y retrouver entre les organismes de recherche, les universités, les régions, les pôles de compétitivité, l'ANR, l'Europe, les associations caritatives, les fondations... Aujourd'hui les chercheurs aspirent à passer moins de temps à remplir des dossiers pour se consacrer davantage à leurs travaux.

# Erasmus fête ses 20

Depuis sa création, il y a vingt ans, le programme Erasmus a permis d'envoyer 1,5 million d'étudiants européens suivre les cours de leur discipline à l'étranger. En France seulement 1 % des étudiants a eu la possibilité de partir pour cause de manque de moyens financiers des universités.



© YVES TRÉVIERS/NAJIA

En France, les étudiants bénéficiaires sont passés de 3 500 l'année où a été lancé le programme, à 25 000 en 2007.

« C'est aux Canaries que j'ai tout appris ! » Quand Julien, 21 ans, est parti suivre ses études aux Canaries, il ne se doutait pas, qu'à l'arrivée il apprendrait à parler, en plus de l'espagnol, l'anglais et l'allemand pour se faire comprendre de ses sept colocataires venus des quatre coins d'Europe, étudier, comme lui, en Espagne. L'histoire de cet étudiant n'est pas tirée du film, devenu culte, « L'au-

berge espagnole » de Cédric Klapisch : comme Julien, environ 22 650 étudiants français sont, eux aussi, partis, l'année dernière, étudier à l'étranger grâce au programme Erasmus, qui fête cette année, ses vingt ans d'existence.

Depuis sa création, en 1987, sur une idée des ministres de l'Éducation européens souhaitant développer « la mobilité des étudiants », Erasmus a permis à près d'1,5 million de jeunes de tous pays, d'aller étudier à l'étranger. En France, s'ils étaient environ 3 500 l'année où a été lancé le programme, ils devraient être 25 000 en 2007. Toutes les disciplines sont représentées : les trois premières sont la gestion, les langues et l'ingénierie. La gestion représente environ 30 %, les langues et l'ingénierie sont en légère hausse, avec 16 % et 15 % respectivement. Les étudiants français partent généralement au cours de leur troisième année d'étude, pour une durée moyenne de sept mois. 58 % d'entre eux sont des jeunes femmes.

## Un budget multiplié par trois

Pour la période 2007-2013, l'Union Européenne consacrera 3,1 milliards d'euros à Erasmus, soit trois fois plus qu'en 2000-2006. L'UE souhaite ainsi doubler le nombre total des étudiants partis participant au programme. Pour

fêter les 20 ans, la Commission européenne et les États membres prévoient d'organiser de nombreuses manifestations tout au long de l'année. Le 9 mai prochain, par exemple, sera célébrée la « journée de l'Europe en France, et en Europe ». Entre le 15 et le 18 octobre seront également organisées les rencontres européennes de l'Enseignement supérieur à Bordeaux, sur le thème « Université et emploi ».

## L'exception britannique

Principe du programme, qui doit son nom à Érasme de Rotterdam, le célèbre humaniste de la Renaissance qui voyageait d'universités en universités : permettre aux étudiants de suivre des cours dans l'un des 31 pays de l'Europe (les 27 états-membres ainsi que la Turquie, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), pour une durée de trois à douze mois, et de valider leurs cursus dans l'établissement d'origine. Les pays les plus attractifs sont l'Espagne, la France et l'Allemagne.

L'Angleterre rechigne à participer au programme pour plusieurs raisons : d'une part, étant déjà inscrits dans leurs universités d'origines, les étudiants ne paient pas les droits d'inscriptions, assez onéreux, des universités anglaises, d'autre part, peu d'élèves britanniques souhaitent partir étudier à l'étranger. Autre désavantage de l'Angleterre : les prix, notamment ceux pratiqués à Londres, qui demeurent plus élevés qu'ailleurs. Or, la modeste allocation Erasmus, attribuée par les universités d'origine, à chaque élève (en moyenne 124 euros par mois), ne suffit pas à faire vivre un étudiant. Manque de moyen financier, les universités n'ont pu envoyer, l'année dernière, que 1 % de l'ensemble des étudiants à l'étranger. Priorité est donnée aux meilleurs élèves. Les moins aisés, peuvent bénéficier, en plus de l'allocation Erasmus, d'aides financières complémentaires, s'ils le demandent. Reste qu'elles sont inéga-

## D'autres programmes

Le programme Erasmus n'est pas le seul à permettre aux étudiants français de partir à l'étranger. D'autres, comme le Crepuq (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), un organisme privé qui regroupe tous les établissements universitaires québécois, favorise les échanges universitaires entre Français et Québécois. De son côté, la Micefa (Mission inter-universitaire de coordination des

échanges franco-américains), une association de loi 1901, développe les échanges entre la France et l'Amérique du Nord. Par ailleurs chaque université propose, selon ses propres accords de coopération internationale, des échanges spécifiques avec des établissements étrangers.





# ans



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Pour la période 2007-2013, l'Union Européenne consacrera 3,1 milliards d'euros à Erasmus, soit trois fois plus qu'en 2000-2006.

lement attribuées selon les régions et les départements. « La Champagne-Ardenne et l'Aquitaine sont très actives dans ce domaine, mais d'autres n'accordent aucune subvention supplémentaire aux étudiants » fait remarquer Sonia Dubourg-Lavroff directrice d'Europe éducation formation, l'agence française en charge du programme Erasmus pour l'hexagone.

ANNA MUSSO

## Sonia Dubourg-Lavroff « tous les étudiants n'ont pas les mêmes chances »

L'année dernière, 22 650 étudiants français sont partis à l'étranger avec le programme Erasmus, soit seulement 1 % de l'ensemble des universitaires. Erasmus est-il réservé à une élite?

Non. D'abord, tous les étudiants ne choisissent pas de suivre leurs études à l'étranger. Ensuite, le nombre de places accordées par chaque établissement est limité en fonction de son budget et de sa propre politique. Certains octroient une allocation Erasmus plus importante aux étudiants mais moins de places, tandis que d'autres font l'inverse. En moyenne, la subvention attribuée à chaque élève est de 124 euros par mois. Enfin, les étudiants boursiers peuvent bénéficier de plusieurs aides financières pour partir à l'étranger. En plus de leurs bourses, ils peuvent demander des com-

pléments au Ministère de l'éducation nationale, aux conseils régionaux et généraux. Mais, les aides accordées sont inégales suivant les régions et les départements. En ce sens, tous les étudiants n'ont pas les mêmes chances.

Les Universités françaises mettent-elles tous les moyens en œuvre pour aider les étudiants à partir? Leurs budgets sont insuffisants pour permettre des allocations plus importantes. Mais le programme Erasmus instaure une convention entre l'université d'origine et l'établissement d'accueil, qui permet d'une part de proposer des logements sur place, moins chers, en résidence universitaire, et d'autre part, un encadrement pédagogique des élèves. Ces derniers doivent suivre des cours prédéterminés par les



Sonia Dubourg-Lavroff est directrice d'Europe éducation formation, une agence nationale en charge du programme Erasmus pour la France.

deux universités, avant leur départ.

Les Français pratiquent peu les langues étrangères, Erasmus est-il un bon moyen de remédier à ce manque? Oui. S'il n'existe pas de chiffre concernant l'apprentissage des langues étrangères grâce au programme, car les élèves ne sont pas évalués à leur retour en France, nous avons pu constater, sur le terrain, que la majorité d'entre eux parlaient assez bien la langue du pays dans lequel ils étaient partis. Et inversement, les étrangers venus en France, repartent en sachant parler correctement le français.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

## Blessure

Le titre de l'exposition résume bien l'œuvre de Vladimir Velickovic. Douleur, noirceur, violence s'imposent depuis toujours sur le dessin des corps qui peuplent l'immense création de l'artiste qui en est à plus de 300 expositions dans le monde entier. Au printemps 2007, c'est au Creusot qu'on pourra le voir.



DR

Si le poids de l'histoire peut orienter un travail artistique, c'est le cas ici. Le peintre est né à Belgrade en 1935, en Yougoslavie, un pays qui n'existe plus aujourd'hui. Installé en France depuis 1966, les atrocités de la seconde guerre mondiale ont marqué à tout jamais son univers. Son dessin d'une vitalité exceptionnelle, relevé çà et là de quelques signes rouge vif, la noirceur de sa palette sont hantés par l'horreur. Les corps magnifiquement dessinés ou griffés de traits noirs incisifs à la violence très caractéristique déchirent ses toiles généralement de très grands formats. Racourcis, chutes, éloignements, ascensions, crucifiés, les corps racontent inlassablement la souffrance. L'effet est saisissant, troublant, on est capté par une tragédie toute en beauté. L'exposition française est particulièrement remarquable par la présentation des multiples panneaux d'un polyptique de 56 têtes blessées.

Vladimir Velickovic  
du 16 mars au 19 mai  
L'Arc Scène nationale  
HYPERLINK :  
<http://www.larcscenenationale.fr>  
[www.larcscenenationale.fr](http://www.larcscenenationale.fr)

## Retour sur l'art des années 60



DR

Le Grand Palais a choisi en ce printemps 07 de faire revenir en ses murs ceux que Pierre Restany nomma les nouveaux réalistes, réunissant dans le même mouvement des artistes débutants : Arman, César, Klein, Raysse, de Saint-Phalle, Tinguely, Deschamps, Christo, Villeglé... Depuis, leur notoriété et leur cote n'ont pas défailli. Cette rétrospective d'œuvres rafraîchissantes d'humour et des provocations d'alors nous interroge sur ce qu'il reste de ce mouvement.

Le nouveau réalisme  
du 28 mars au 2 juillet  
Le Grand Palais, Paris

## Photographie en perspective...

Parmi les œuvres de la collection publique que le Conseil Général de Seine St Denis a su collecter depuis des années, la photographie a la place



© Nathalie Talec, Doing 1, 2002.

d'un art majeur Les plus importants artistes photographes des dernières décennies en France et dans le monde, Sophie Calle, Alain Bublex, Annette messenger, Alain Fleischer, Maria Hahnenkamp, Thomas Ruff... figurent dans la collection qui réunit 90 artistes. Leurs clichés font l'objet d'une immense et rare exposition historique jusqu'au 4 juin. **Photographies Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis** [www.musee-saint-denis.fr](http://www.musee-saint-denis.fr)



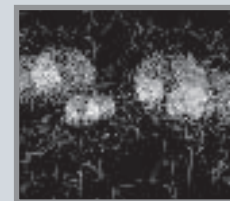
© Philippe Ramette, Inversion de passanteur, 2003.

## .. et photographie en devenir

La photographie toujours avec cette fois une nouvelle génération d'artistes encore inconnus du grand public mais que leur talent prometteur a distingués pour participer au festival de photo du Mans. Thème imposé cette année : « un goût de vie ». Quatre lieux d'exposition jusqu'au 25 mars. Tél. : 02 43 78 92 20 **Les photographiques, Le Mans** [www.photographiques.org](http://www.photographiques.org)

## L'abstraction dans sa splendeur

Si des artistes ont su pénétrer la magie de l'abstraction, en ont



fait un mode d'expression à part entière tout en suggérant une intense émotion, Simon Hantaï, Hans Hartung, Zao Wou-Ki et Olivier Debré sont bien de ceux-là. Le Musée André Malraux a eu l'heureuse idée de les réunir parmi d'autres peintres, donnant un bel aperçu de l'art abstrait français du xx<sup>e</sup> siècle, des années 40 aux années 80. **Musée André Malraux, Le Havre** [www.ville-lehavre.fr](http://www.ville-lehavre.fr)

## La démarche d'un artiste

Ernest-Pignon-Ernest expose depuis près de 40 ans son art dans la rue, à la vue de tous ceux qui passent, au soleil, aux intempéries, aux déchirures. Son art éphémère agit par la répétition dans la ville de ses dessins sérigraphiés, allusions poétiques à ses références littéraires et à sa conscience politique, dans des lieux ainsi redécouverts. C'est le Palais lumière d'Evian qui accueille la première rétrospective de son œuvre réunissant études, croquis, dessins, photos. Jusqu'au 13 mai.

# Tati : cent ans déjà !

Le réalisateur, né il y a cent ans, reste un des plus novateurs du xx<sup>e</sup> siècle. Parmi les manifestations annoncées, celle de l'Indre promet un retour aux sources.

Celui qui a inventé la vie et la ville contemporaine quarante ans avant qu'elles n'existent, Jacques Tati, cette grande silhouette qui traversait ses films comme s'il y était étranger, fêtera cette année ses 100 ans ainsi que le 60<sup>e</sup> anniversaire de son premier long-métrage. Pour rendre hommage à cette œuvre toujours vivante, l'Indre, département où fut tourné son premier film, va se mettre à l'heure Tati (voir ci-joint).

Né le 9 octobre 1907 au Pecq (Seine et Oise), Jacques Tatischeff se révèle au cinéma en 1949 avec *Jour de Fête*, comédie pleine de fantaisie poétique tournée à Sainte-Sévère, village dont les habitants aidèrent le cinéaste à réaliser son projet. À Paris, Londres, New York, on salue l'apparition non seulement d'un mime, mais surtout d'une nouvelle forme de burlesque. On retiendra cette phrase de Tati : « *La vie, c'est très drôle, si on prend le temps de regarder* ».

Primé à Venise, le film reçoit le grand prix du cinéma français en 1950. Ce film que nous connaissons en noir et blanc aurait dû être l'un des premiers films français de l'après-guerre en couleur. La société Thomson avait proposé au cinéaste d'utiliser un nouveau procédé, baptisé « Thomsoncolor » encore jamais utilisé en France. Prudent, Tati double ses prises de vues en noir et blanc. Heureusement, car Thomson ne réussit pas à en tirer de copies couleur. Regrettant cet échec technique, Tati présente en 1964 certaines scènes colorisées grâce à un procédé utilisé en film d'animation nommé « rotoscopie ».

## Primé dans le monde entier

Ce n'est qu'en 1988 que Sophie Tatischeff, monteuse et fille du réalisateur, et François Ede, chef opérateur, entament un minutieux travail de restauration et de montage à partir du matériel original qui avait été conservé. Le système optique qui permet d'obtenir la restitution des couleurs est reconstitué, et offre plus de quarante ans après le tournage la prise de vue couleur d'origine. Le 11 janvier



La roulotte et la grange de *Jour de fête* sont restées intactes.

1995, la version inédite est présentée au public en ouverture de la célébration du centenaire du cinéma.

Tati a réalisé cinq autres longs métrages. *Les Vacances de Monsieur Hulot* en 1953, qui reçoit le prix Louis Delluc, est primé à Cannes, Bruxelles, Berlin, New York, en Algérie, en Suède, à Cuba, et est nommé aux Oscars en 1955. Avec *Mon Oncle* en 1958, le cinéaste est consacré partout dans le monde. Il entreprend alors en 1965 son film le plus ambitieux et le plus innovant *Playtime*. Même si ce dernier a fait sa ruine, il réalise en 1971, *Traffic* et en 1974, *Parade*.

Jacques Tati reçoit un oscar pour l'ensemble de son œuvre en 1974. Il meurt en 1982.

MYLÈNE NETANGE

## Jours de fête à Sainte-Sévère

Sainte-Sévère, commune de l'Indre, lieu de tournage de *Jour de Fête* organise son festival Tati.

Les festivités commencent le week-end des 25, 26 et 27 mai 2007. Journées scolaires, défilé, animations de rue, conférences, projections, fête du court-métrage, concert, cyclotour, expositions, parcours autour de La Châtre et de Sainte Sévère sont au programme jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

L'association « Tati en fête » [www.tati-ville.com](http://www.tati-ville.com)

## Le scénovision : une maison dédiée à Jacques Tati en 2008

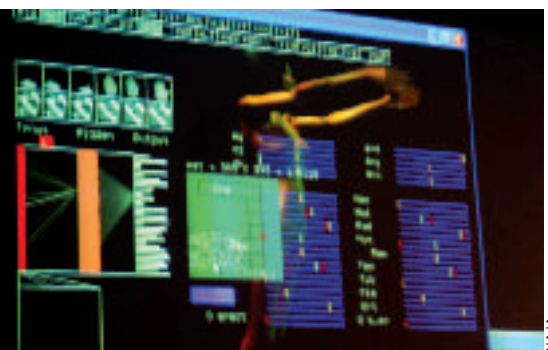
Étonnante innovation cinématographique autour d'un homme à la vision moderne. Mêlant reconstitution de décors et prises de vue. « Ni vitrines, ni panneaux. Le Scénovision offre une mémoire émouvante de la vie passée ou présente à travers un récit mis en scène de façon dynamique et poétique » affirme le créateur Maurice Bugné. Aujourd'hui en phase de construction, le projet verra le jour à Pâques 2008 dans la grange de la place du marché de Sainte-Sévère où fut tourné *Jour de fête*. Spectacles, exposition, roulettes pédagogiques seront là en permanence pour faire perdurer l'œuvre de Monsieur Tati.



# Arts numériques : méconnue ar

**Artistes ou techniciens ? La frontière n'est pas toujours bien tracée chez les artistes numériques. Leur travail reste relativement méconnu mais grouille d'innovations technologiques et artistiques, invente de nouveaux rapports à l'art. Tour d'horizon avec quelques pionniers, ceux du département Arts et technologies de l'image de Paris VIII.**

Assise devant l'ordinateur la petite fille observe l'image affichée sur l'écran : un champ d'ombelles de pissenlits. Puis, elle commence à souffler sur la machine, doucement d'abord. Quelques ombelles se détachent de la tige et volent. Alors la jeune specta-



L'art numérique est apparu il y a une trentaine d'années avec les premiers ordinateurs.

trice se met à souffler de plus en plus fort. Cette fois, toutes les ombelles se dispersent et retombent, avant que l'image ne se reconstitue dans l'attente d'un autre souffle.

Depuis 1986 date de sa création, cette œuvre n'a cessé d'être exposée dans

le cadre de manifestations liées aux arts numériques. Elle est le fruit du travail d'Edmond Couchot un plasticien qui s'intéresse aux relations de l'art et de la technologie<sup>1</sup> et de Michel Bret, scientifique et mathématicien mais aussi plasticien<sup>2</sup>. Tous deux ont participé en 1984 à la création du département Art et technologies de l'image (ATI) à l'Université Paris VIII.

## Trente ans déjà

L'art numérique est apparu il y a une trentaine d'années avec les premiers ordinateurs. Certains, comme Hervé Huitric, docteur en informatique et diplômé en peinture aux Beaux-arts, ont réalisé leurs premiers travaux à l'aide de cartes perforées...

Aujourd'hui, le terme d'art numérique désigne diverses catégories de créations. Elles ont bien entendu pour point commun d'utiliser le langage numérique et donc se déclinent à travers un ensemble de médias et de supports: photo, vidéo, son, animations en images de synthèse, Internet... Mais surtout elles autorisent un

nouveau statut de l'œuvre, et donc de l'artiste.

Désormais, les arts numériques sont entrés dans l'ère de la « seconde interactivité » permettant d'imaginer des œuvres parfaitement autonomes. Michel Bret a développé avec Marie-Hélène Tramus, codirectrice de l'ATI, un être virtuel en la personne d'une funambule. Le dispositif utilise des réseaux neuronaux artificiels. L'image de la funambule est projetée sur un écran de 2 mètres de hauteur. Face à elle le spectateur doté d'un balancier muni de capteurs doit se déplacer le long d'une ligne blanche, le mouvement de son balancier générant celui de l'être virtuel.

« La funambule n'est pas une copie du spectateur mais un être artificiel sensible aux mouvements de ce dernier. Si le spectateur cherche à déséquilibrer la funambule, celle-ci tente de retrouver son équilibre en développant, en temps réel, des stratégies autonomes qui sont le résultat d'un apprentissage préalable? En clair, elle apprend elle-même à se rééquilibrer sans que l'on sache exactement comment elle s'y est prise » expliquent les deux artistes-scientifiques<sup>3</sup>.

## Un travail collectif

Le statut de l'œuvre et de son auteur est également interrogé par les pratiques collectives de création artistique que permet le numérique, même si le principe de la collaboration entre artistes n'est pas nouveau. C'est ainsi que se généralise grâce au web, celle des « demomakers ». Il s'agit de groupes d'artistes et/ou techniciens, des jeunes férus d'informatique le plus souvent, réunissant leurs compétences pour produire une œuvre. Musiciens, graphistes (2D ou 3D), adeptes des images d'animation ou d'effets spéciaux, programmeurs... travaillent ensemble, parfois pendant des mois (en dehors de leur temps d'étude ou de travail évidemment). Nouveaux statuts, nouveaux codes: le « demomaker » s'abrite généralement derrière un pseudonyme. Le « demogroup » auquel il appartient prend lui-même un nom à travers lequel il se fait connaître sur la « scène démo ». Les « demomaking » possèdent leurs propres réseaux de discussion

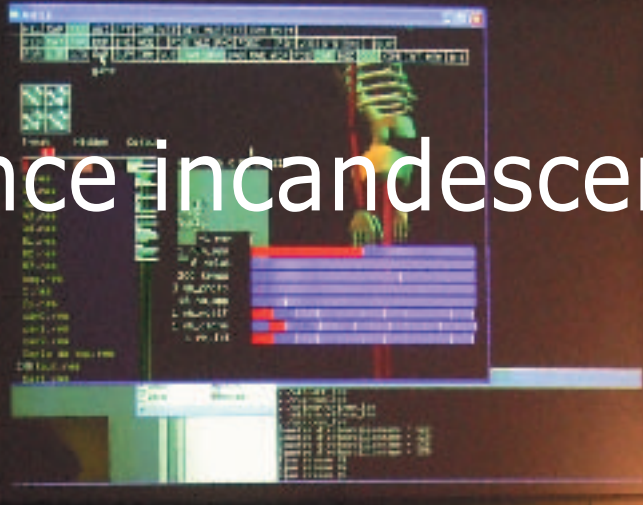
## Quand la danse fait valser les images

Créée en 1998 par la plasticienne et comédienne Maflohé Passedouet, la compagnie « Mobilis-immobilis » présente des œuvres picturales numérisées interactives devant lesquelles des danseurs équipés de capteurs déroulent leur chorégraphie. L'évolution spatiale des capteurs génère des mouvements dans le tableau numérique en 3 dimensions, des changements de couleurs, de formes, des sons. Cette performance artistique a été initiée au Laboratoire Art et Technologie de l'Image de l'Université Paris 8. La compagnie a aussi passé une convention avec l'Espace Culturel Multimédia de Poitiers. « Mobilis-immobilis » intervient également en direction des

enfants autistes, pour des activités psychomotrices favorisant l'expression artistique et gestuelle. Elle est aussi intervenue en école primaire dans le cadre de l'enseignement artistique. L'association recherche actuellement des partenaires pour créer un espace d'arts numériques immersif, ouvert notamment aux enfants et adolescents.



# borescence incandescente



Le statut de l'œuvre et de son auteur est interrogé par les pratiques collectives de création artistique que permet le numérique, même si le principe de la collaboration entre artistes n'est pas nouveau.

pour échanger trucs, conseils et astuces. Et puis il leur arrive aussi de se rencontrer dans le monde réel à l'occasion de « demoparties ».

Au cœur de pratiques nouvelles et d'un nouveau rapport entre art, artiste et public, les arts numériques restent toutefois relativement méconnus. Pourtant, les occasions de les rencontrer ne manquent pas à travers les nombreux festivals et manifestations qui leur sont consacrés en France : festival du film d'animation à Annecy, expositions et dimanches du Cube à Issy-les-Moulineaux, festival des e.magiciens de Valenciennes. Un prochain rendez-vous à noter sur les tablettes : les Rencontres sur la réalité virtuelle et les arts numériques, organisées à l'auditorium du Centre des Arts d'Enghien le 3 avril. Une occasion de découvrir un univers bien réel.

PIERRE MAGNETTO

1. « L'Art numérique. Comment la technologie vient au monde de l'art », Flammarion, Poche 2005, par Edmond Couchot et Norbert Hilaire.
2. Michel Bret est aussi réalisateur de films en images de synthèse avec lesquels il a obtenu le prix *Imagina* en 1989, le prix de la SCAM à *Imagina* en 1997, le prix du *Computer Animation* de Genève en 1991.
3. « La seconde interactivité. « Vers de nouvelles pratiques artistiques, inédit en français », Michel Bret, Marie-Hélène Tramus, Edmond Couchot.

## 3 questions à Michel Bret : « jusqu'à la liberté totale de l'œuvre elle-même »

**En quoi les arts numériques se distinguent-ils des autres formes d'expression artistique ?**

Personnellement, j'ai à la fois une formation en mathématiques et en arts plastiques. J'ai rencontré l'informatique dans les années 70 et elle m'a intéressé en termes artistiques par les possibilités qu'elle ouvrait en matière d'interactivité. Les arts numériques réclament une maîtrise technique et technologique poussée qui entre en contradiction avec une conception cartésienne du cerveau qui distingue les activités scientifiques des activités artistiques. En réalité, les neurosciences montrent aujourd'hui qu'il ne peut y avoir de production rationnelle sans émotion.

**Pour autant, n'y a-t-il pas de frontière entre productions technologiques et artistiques ?**

Dans le cursus que nous avons mis en place à Paris 8 les étudiants suivent un parcours hybride.

D'ailleurs ils arrivent tout autant des filières artistiques que techniques. La double culture doit leur permettre de maîtriser les deux approches afin qu'ils puissent développer eux-mêmes leurs propres outils permettant de créer leurs œuvres. Il ne s'agit pas de former des « artistes applicateurs de logiciels », mais de leur apprendre à écrire leurs propres programmes ou à faire du « plugging » c'est-à-dire de puiser dans différents programmes ce dont ils ont besoin pour leur création artistique

**Les arts numériques modifient-ils la conception classique de l'art et en quoi ?**

Cette production est artistique dans le sens où elle



Co-fondateur du département des Arts et technologies de l'Image à Paris VIII,

renouvelle l'approche artistique de la création. Dans la conception classique de l'art l'artiste est une sorte de demiurge. Une fois terminée, l'œuvre est figée à jamais. Elle devient une pièce de musée. Les arts numériques offrent la possibilité au spectateur d'interagir, de ce fait les situations respectives de l'artiste, de l'œuvre et du spectateur évoluent. Elles évoluent encore avec l'intelligence artificielle dans laquelle l'œuvre devient autonome et peut avoir sa propre vie. Avec l'IA nous allons jusqu'à la liberté totale de l'œuvre elle-même.

**Jean-Pascal Hattu**, signe avec son premier long-métrage « 7 ans », un film émouvant sur un couple dont l'homme est en prison.

Le thème de l'enfermement est récurrent dans vos courts-métrages et il est au cœur de votre film. Pourquoi avez-vous souhaité aborder le sujet d'un couple en situation carcérale ?

L'idée de ce film m'est venue d'une expérience personnelle : en 1996, je suis allé rendre visite, durant six mois, à raison de deux fois par semaines, à un ami qui avait été incarcéré. En tant que visiteur, je me suis moi-même senti enfermé à mesure que je passais les grilles et les couloirs qui menaient aux parloirs. Je me demandais sans cesse comment sa femme qui venait lui rendre visite arrivait à supporter l'absence d'intimité des quelques mètres carré qu'on mettait à leur disposition pour une petite demi-heure. Ce qui m'a frappé dans ces parloirs ce sont les allées et venues incessantes des surveillants épiant le moindre geste, le moindre « débordement ». J'ai également ressenti la peur de ce couple... la peur de voir leurs sentiments et leur désir s'éteindre l'un pour l'autre, au fil du temps. J'ai été ému de voir que cette jeune femme de 30 ans passait son temps à laver et repasser les vêtements de son mari : c'était sa manière, à elle, de faire passer son désir autrement que par un contact charnel, dont elle était privée. Je me suis alors demandé jusqu'où un détenu, ou un couple, privé d'intimité et de son conjoint pouvait faire preuve d'imagination pour conserver les liens qui les unissaient. On ne pèse pas les conséquences de l'enfermement sur la vie conjugale d'un détenu et de sa femme.

Dans votre film, la jeune femme succombe finalement aux avances d'un autre homme, dont elle découvrira, par la suite, qu'il est surveillant dans la prison de son mari. Est-ce à dire que les relations amoureuses sont impossibles à entretenir lorsque l'un des conjoints est en prison ?

Dans mon film, le couple est séparé depuis un an à cause de l'incarcération du mari. Leur lien amoureux



© JULIEN BRUMAUD/NAJA

est mis à l'épreuve. L'héroïne l'exprime bien lorsqu'elle dit à une de ses amies qu'elle a parfois l'impression qu'ils sont devenus des étrangers l'un pour l'autre. Pour remédier à cette peur de perte du désir, le couple va trouver une échappatoire, un jeu. Le gardien de prison représente un trait d'union idéal entre la femme et l'homme, entre l'extérieur et la prison. Il devient alors le moteur de ce couple.

Comment a été reçu votre film par les détenus, leurs femmes et les surveillants de prison ?

Une femme de détenu m'a dit que j'avais bien saisi ce que peut ressentir une femme lorsque son mari est absent et ne peut plus avoir d'intimité avec lui. Les prisonniers n'ont pas encore vu le film. J'espère qu'ils pourront le découvrir, mais l'administration pénitentiaire est partagée. Une certaine partie du personnel estime que ce serait une bonne idée de projeter le long-métrage aux détenus car il créerait un débat et permettrait de parler frontalement de leurs problèmes de couple. Une autre pense que c'est une mau-

## Jean-Pascal Hattu L'amour en prison

vaie idée, parce que de retour, dans leur cellule, les détenus pourraient être profondément perturbés en prenant conscience de leur condition.

Justement, que pensez-vous des solutions proposées dans le système carcéral français ?

Il existe des Unités de visite familiale (UVF), structures d'une trentaine de mètres carré mises à disposition des détenus, purgeant de longues peines, où ces derniers peuvent avoir (officiellement et dans des conditions acceptables) des relations intimes avec leurs femmes. Mais ces dispositifs sont rares, il n'y en a que cinq en France et ils sont destinés prioritairement aux prisonniers mariés. Je pense qu'il est nécessaire de lever les tabous sur ce problème et de permettre à tous les prisonniers d'avoir des relations avec leurs compagnes, qu'ils soient mariés, passés, en concubinage ou non. Car lorsque les prisonniers sont libérés, le couple a du mal à se retrouver : d'un côté le détenu a trop idéalisé le corps de sa femme, de l'autre, sa partenaire peut appréhender les relations charnelles dont elle a été trop longtemps frustrée. Le système carcéral français pose un vrai problème : le détenu est privé de liberté, certes, mais on l'atteint également dans l'architecture même de sa vie personnelle. C'est pour cela que j'ai souvent tendance à penser que la prison peut, sans l'avoir voulu, mettre en place tout un système de perversion. En Espagne, par exemple, il existe des parloirs intimes, « sexuels ». L'État et l'administration pénitentiaire ne se posent pas la question de savoir qui entre dans le parloir : ils savent que les détenus ont besoin d'avoir une vie sexuelle.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA MUSSO

### JEAN-PASCAL HATTU

Après avoir été un des assistants-réalisateurs d'André Téchiné, réalisé plusieurs documentaires et trois courts-métrages, Jean-Pascal Hattu, 44 ans, réalise son premier long-métrage intitulé « 7 ans », sur un sujet dérangeant et « tabou » comme il le qualifie : celui des relations de couple entre un détenu et sa femme.

# Rejoignez la CASDEN !

La banque de tous  
les personnels de  
l'Éducation Nationale,  
de la Recherche et  
de la Culture.

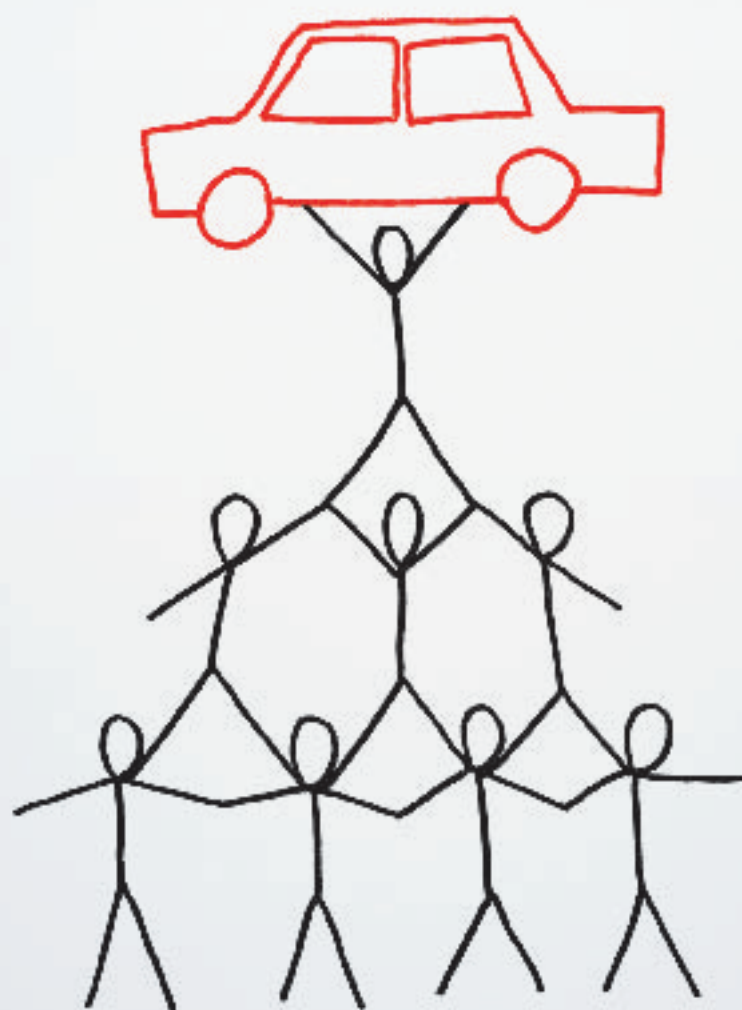


La CASDEN Banque Populaire a été créée par et pour le personnel de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. D'ailleurs, interrogez vos collègues, beaucoup y sont déjà et pourront vous parler des offres et avantages bancaires exclusifs dont ils bénéficient. Et pour en savoir plus sur l'offre de bienvenue qui vous est réservée, venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) et [www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr).

Découvrez, comme plus de 1,3 million de vos collègues, les avantages exclusifs qui vous sont réservés.



NOS SOCIÉTAIRES FORMENT UN GROUPE,  
ALORS NOTRE CRÉDIT AUTO  
EST AU TARIF DE GROUPE.



## ▶ CRÉDIT AUTO À TAUX DÉJÀ NÉGOCIÉ

- Pas de frais de dossier, pas d'apport personnel. Exemple pour un crédit auto de 10 000 € sur 4 ans : TEG fixe de 6,20 %\* (hors assurance facultative), 48 mensualités de 238,68 €, coût total du crédit 1 256,64 €. Sous réserve de l'acceptation du dossier par l'organisme prêteur : Socram-79000 Niort. Conditions garanties jusqu'au 8 avril 2007. \*Incluant le coût d'immobilisation du Fonds Mutuel de Garantie (2% du montant emprunté, compris dans les mensualités et remboursables dès la bonne fin du crédit). Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.



ASSUREUR MILITAIRE

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL